



SÉANCE 7 JANVIER 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 janvier 2013 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

## **GREFFE**

### **R-2013-01-4640: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *Greffe*
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et 17 décembre et la séance extraordinaire du 10 décembre 2012
2. *Hygiène du milieu*
3. *Voirie*
4. *Sécurité*
5. *Urbanisme*
6. *Travaux publics*
7. *Loisirs*
8. *Finances*
9. *Administration générale*
10. Ajournement de la séance

### **R-2013-01-4641: Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et 17 décembre et la séance extraordinaire du 10 décembre 2012**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE des procès-verbaux des séances du 3 et 17 décembre et la séance extraordinaire du 10 décembre 2012 soient adoptés tels que rédigés.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

## **VOIRIE**

## **SÉCURITÉ**

## **URBANISME**





SÉANCE DU 7 JANVIER 2013 (suite)

**R-2013-01-4642: Dérogation mineure – 817, route du Golf, lot 3 877 454**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au 817, route du Golf, lot 3 877 454 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ À la propriété localisée au 817, route du Golf, lot 3 877 454 de la Ville de Beauceville, la dérogation mineure consiste à autoriser l'agrandissement du garage existant à l'intérieur de la marge de recul avant de  $\pm 1,2$  mètre de largeur en direction opposée à la route du Golf et de  $\pm 7,5$  mètres de longueur en direction sud-ouest.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 28 novembre 2012

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

## ***TRAVAUX PUBLICS***

## ***LOISIRS***

## ***FINANCES***

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

## ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

Aucune question n'est posée

## ***Ajournement de la séance***

**R-2013-01-4643: Ajournement de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 14 janvier 2013 à 20h00.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE 14 JANVIER 2013

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 14 janvier 2013 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire.

## ***GREFFE***

### **R-2013-01-4644: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Autorisation vente terrain à Entreprise Steeve Couture
2. *HYGIÈNE DU MILIEU*
3. *VOIRIE*
  - 3.1. Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière
4. *SÉCURITÉ*
5. *URBANISME*
  - 5.1. Mandat à la firme d'arpentage Ecce Terra
  - 5.2. Mandat pour étude – LVM Technisol
  - 5.3. Demande CPTAQ – lots : 4 060 095, 4 061 614 et 4 241 808
  - 5.4. Demande CPTAQ - Éloland
  - 5.5. Renouvellement entente Fondation rues principales
6. *TRAVAUX PUBLICS*
7. *LOISIRS*
8. *FINANCES*
  - 8.1. Approbation du bordereau des comptes
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 9.1. Correspondance
  - 9.2. Affaires nouvelles
  - 9.3. Période de questions
10. Levée ou ajournement de la séance

### **R-2013-01-4645: Autorisation vente terrain à Entreprise Steeve Couture**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville est autorisée à vendre le lot 5 033 901 (partie) à Entreprise Steeve Couture Inc. au montant de 9 883,85 \$ excluant les taxes.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***





SÉANCE DU 14 JANVIER 2013 (suite)

## **VOIRIE**

**R-2013-01-4646: Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière**

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière le chlorure en solution liquide nécessaires aux activités de la Ville de Beauceville;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Beauceville accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.





SÉANCE DU 14 JANVIER 2013 (suite)

## **SÉCURITÉ**

## **URBANISME**

### **R-2013-01-4647: Mandat à la firme d'arpentage Ecce Terra**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

De mandater madame Nadia Parent, arp. géo. de la firme Ecce-Terra afin d'émettre un certificat de localisation pour le bâtiment situé au 668, 5<sup>e</sup> Avenue au montant de 2700 \$ excluant les taxes.

### **R-2013-01-4648: Mandat pour étude – LVM Technisol**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

De mandater la firme LVM Technisol pour une étude environnementale phase 1, pour le bâtiment situé au 668, 5<sup>e</sup> Avenue au montant de 2000 \$ excluant les taxes et tel que l'offre fait en date du 20 décembre 2012.

### **R-2013-01-4649: Demande CPTAQ – lots : 4 060 095, 4 061 614 et 4 241 808**

Considérant la demande faite par le propriétaire des lots 4 060 095, 4 061 614 et 4 241 808, dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ dans le but d'utiliser le terrain susmentionné pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 17 décembre 2012,

Considérant l'impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1.

Considérant la demande conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande du propriétaire des lots 4 060 095, 4 061 614 et 4 241 808 à la CPTAQ, pour autoriser le stockage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) dans une structure d'entreposage étanche, et plus précisément décrit dans la demande présentée et signée le 17 décembre 2012 par la propriétaire du terrain.

### **R-2013-01-4650: Demande CPTAQ - Éloland**

Attendu que M. Éloi Thibodeau, propriétaire du parc Éloland, demande à la CPTAQ de renouveler son autorisation pour utiliser sa propriété du lot 3 489 162 pour son parc thématique du Père Noël et des contes fantastiques.

Attendu qu'à la connaissance de l'administration municipale, aucune plainte n'a été enregistrée au sujet de l'utilisation que fait M. Thibodeau de sa propriété au sujet du parc thématique.





## SÉANCE DU 14 JANVIER 2013 (suite)

Attendu que l'utilisation à des fins de parc thématique de la propriété de M. Thibodeau est conforme à la réglementation municipale.

Attendu que selon l'évaluation que la Ville a faite selon les critères de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Ville de Beauceville considère que :

- Que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne sera pas modifié de façon significative;
- Que les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture resteront à toutes fins pratiques inchangées, puisque tous les équipements seront amovibles;
- Que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) seront nulles puisque les activités touristiques se dérouleront en hiver (de novembre à février inclusivement);
- Que les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale resteront inchangées;
- Que bien qu'il y ait de la disponibilité, c'est-à-dire d'autres emplacements de nature à réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté, la Ville de Beauceville considère que les contraintes seront négligeables au point de ne pas considérer cette condition comme un point qui justifierait un refus de la part de la CPTAQ;
- Que bien que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles soient légèrement modifiées par l'apparition d'un parc thématique dans le secteur, cette dernière restera inchangée en période active d'agriculture;
- Que les effets ressentis pour la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et du sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région seront nuls.

Attendu que l'effet sur le développement économique de la région en période hivernale ait très positif;

Attendu que l'implantation de ce type d'activité, classé comme étant un loisir extérieur de grande envergure, est conforme au règlement de zonage actuel (2004-139) et est conforme au schéma de développement révisé de la MRC Robert-Cliche de 2010;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite par M. Éloi Thibodeau et Mme Julie Veilleux à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, en fonction des raisons précédemment énumérées, c'est-à-dire d'autoriser d'utiliser à des fins autres que l'agriculture la propriété lot 3 489 162 dans le but de tenir un parc thématique sur le Père Noël et les contes fantastiques, tel que spécifié à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation.





SÉANCE DU 14 JANVIER 2013 (suite)

**R-2013-01-4651: Renouvellement entente Fondation rues principales**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que Ville de Beauceville renouvelle l'entente d'adhésion au Réseau Rue principales pour l'année 2013 pour un montant 1 750 \$ excluant les taxes.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente d'adhésion pour l'année 2013.

## ***TRAVAUX PUBLICS***

## ***LOISIRS***

## ***FINANCES***

**R-2013-01-4652: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2012-12 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **Période de questions**

M. Jean-Paul Poulin demande s'il existe des programmes de subventions pour vieilles maisons  
S'informe également si le projet piste cyclable est toujours actif

## ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

**R-2013-01-4653: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 21 JANVIER 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 21 janvier 2013 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

Avec l'accord de tous les membres du conseil présent, le premier item « Vente du 668, 5<sup>e</sup> Avenue à Gestion Raynald Doyon Inc. » est reporté à une séance ultérieure.

**R-2013-01-4654: Adoption budget OMH**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE le budget de l'Office d'Habitation de Beauceville, pour l'année 2013, soit et est adopté tel que présenté et faisant partie de la présente résolution.

**A-2013-01-350: Avis de motion pour règlement Plateau St-François**

Le conseiller Steve Gosselin donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de prolongement de services d'aqueduc, égout et voirie sur la 68<sup>e</sup> Avenue, 74<sup>e</sup> Avenue, 108<sup>e</sup> Rue et 110<sup>e</sup> Rue (Plateau St-François).

**R-2013-01-4655: Modification résolution MTQ – autoroute**

M. Lévy Mathieu se retire de la présente résolution

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la résolution no 2012-10-4550 soit modifiée comme suit:

Le 2<sup>e</sup> « considérant » est remplacé par le suivant:

Considérant les autorisations déjà accordées par la *loi concernant la construction d'un tronçon de l'autoroute 73, de Beauceville à Saint-Georges*, au MTQ pour le prolongement de l'autoroute 73 dans ce secteur;

Le 4<sup>e</sup> « considérant » est modifié comme suit:

En enlevant les alinéas suivants:

« - Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains visés

- l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole
- les ressources eau et sol pour la municipalité et la région »

Le 5<sup>e</sup> « considérant » est modifié comme suit:

En ajoutant après « projet » les mots suivants « sur les lots visés »;

Le 6<sup>e</sup> « considérant » est remplacé par le suivant:

« Considérant qu'il existe pas de site alternatif techniquement aux terrains visés »







SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2013 (suite)

**R-2013-01-4656: Relever Me Philippe Asselin de son secret professionnel**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE Me Philippe Asselin soit relevé de son secret professionnel devant la Commission municipale du Québec concernant la cause no CMQ-64399

Avec l'accord de tous les membres du conseil présent, le cinquième item « Résolution pour taxes fédérales d'accise » est reporté à une séance ultérieure

**Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2013-01-4657 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE 4 FÉVRIER 2013

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 février 2013 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

***GREFFE*****R-2013-02-4658: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté en ajoutant à affaires nouvelles les items suivants:

- 9.4.1 Mandat à Roche – Plateau St-François
- 9.4.2 Compensation matière résiduelle
- 9.4.3 CPTAQ – 3 487 744
- 9.4.4 Adhésion regroupé pour services professionnels d'un consultant - assurance collective
- 9.4.5 Soirée bilan le 7 février
- 9.4.6 Invitation à la programmation au carnaval d'hiver
- 9.4.7 Bilan de la rivière Chaudière

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

**1. GREFFE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 7, 14 et 21 janvier 2013
- 1.3 Mandat à la firme Morency, sociétés d'avocats
- 1.4 Nommer maire suppléant pour mars avril mai juin 2013
- 1.5 Avis de motion
- 1.6 Avis de motion

**2. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 2.1 Mandat à BPR infrastructure Inc. – reconstruction du poste de pompage PP6
- 2.2 Mandat à Genivar Inc. – mise à niveau 2 postes de surpressions

**3. VOIRIE****4. SÉCURITÉ****5. URBANISME**

- 5.1 CPTAQ – 4 060 266
- 5.2 CPTAQ – 3 489 061

**6. TRAVAUX PUBLICS****7. LOISIRS****8. FINANCES**

- 8.1 Approbation du bordereau des comptes
- 8.2 Adoption budget OMH
- 8.3 Résolution pour taxes fédérales d'accise

**9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 9.1 Autorisation signature lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Beauce
- 9.2 Appui au livre blanc municipal « l'avenir a un lieu »
- 9.3 Correspondance
- 9.4 Affaires nouvelles
- 9.5 Période de questions

**10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**



## SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013 (suite)

**R-2013-02-4659: Adoption des procès-verbaux des séances du 7, 14 et 21 janvier 2013**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 7, 14 et 21 janvier 2013 soient adoptés  
tels que rédigés.

**R-2013-02-4660: Mandat à la firme Morency, sociétés d'avocats**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi résolu à l'unanimité

De mandater la firme Morency, sociétés d'avocats d'entreprendre les démarches  
nécessaires dans le dossier no 692-0005 de la firme Morency.

**R-2013-02-4661: Nommer maire suppléant pour mars avril mai juin 2013**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le conseiller Dany Veilleux soit et est nommé maire suppléant pour les mois  
de mars, avril, mai et juin 2013.

**A-2013-02-351: Avis de motion**

Le conseiller Lévy Mathieu donne avis de motion de la présentation, lors d'une  
séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour la reconstruction du poste de  
pompage PP6.

**A-2013-02-352: Avis de motion**

Le conseiller Dany Veilleux donne avis de motion de la présentation, lors d'une  
séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour la mise à niveau de 2 postes  
de suppressions du réservoir 181 et du réducteur de pression situé sur la 181<sup>e</sup> Rue.

***HYGIÈNE DU MILIEU*****R-2013-02-4662: Mandat à BPR infrastructure Inc. – reconstruction du poste de pompage PP6**

Considérant la demande de prix pour la fourniture de services professionnels –  
ingénieurs pour la reconstruction du poste de pompage PP6 et le certificat d'autorisation;

Considérant les offres reçues par:

BPR – infrastructure Inc.	19 500 \$ excluant les taxes
Genivar Inc.	19 950 \$ excluant les taxes

Considérant que l'offre de BPR – infrastructure Inc. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,





## SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013 (suite)

Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

D'accepter l'offre de BPR – infrastructure Inc. pour la fourniture de services professionnels – ingénieurs pour la reconstruction du poste de pompage PP6 et le CA; au montant de 19 500 \$ excluant les taxes,

Que la Ville de Beauceville autorise la firme BPR à présenter une demande de Certificat d'Autorisation pour et au nom de la Ville de Beauceville pour les travaux de reconstruction du poste de pompage PP6 auprès du ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP).

**R-2013-02-4663: Mandat à Genivar Inc. – mise à niveau 2 postes de surpressions**

Considérant la demande de prix pour la fourniture de services professionnels – ingénieurs pour la mise à niveau des deux postes de surpressions du réservoir 181 et du réducteur de pressions sur la 181<sup>e</sup> Rue;

Considérant l'offre reçue par:

Genivar Inc. 14 950 \$ excluant les taxes

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

D'accepter l'offre de Genivar Inc. pour la fourniture de services professionnels – ingénieurs pour la mise à niveau des deux postes de surpressions du réservoir 181 et du réducteur de pression sur la 181<sup>e</sup> Rue au montant de 14 950 \$ excluant les taxes.

## ***VOIRIE***

## ***SÉCURITÉ***

## ***URBANISME***

**R-2013-02-4664: CPTAQ – 4 060 266**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 4 060 266, à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but d'autoriser l'utilisation du lot à une fin autre que l'agriculture, c'est-à-dire pour la construction d'une maison neuve;

Considérant que le lot en question est situé en zone agroforestière et possède plus de 20 ha;

Considérant la décision #371132 de la Commission de la Protection du Territoire Agricole au sujet de la demande à portée collective de la MRC Robert-Cliche, en fonction de l'article 59 de la loi sur la Protection du Territoire et de l'Activité Agricole du Québec;





## SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013 (suite)

Considérant la décision précédemment mentionnée qui autorise la construction d'une résidence unifamiliale sur une propriété d'au moins de 20 hectares en zone agroforestière;

Considérant que lorsque la refonte quinquennale du règlement de zonage aura été complétée à l'été 2013, la Ville de Beauceville pourra autoriser les permis de construction pour le même type de demande, sans avoir à produire une demande d'autorisation à la CPTAQ;

Considérant qu'en fonction de la décision susmentionnée de la CPTAQ, au fait qu'il subsiste d'autres endroits à l'intérieur des limites urbaines de la Ville de Beauceville pour la construction d'une maison neuve, que cette information ne doit plus être considérée pour le rendu de la décision.

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation datée du 23 janvier 2013.

**R-2013-02-4665: CPTAQ – 3 489 061**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 489 061, à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but d'autoriser l'utilisation du lot à une fin autre que l'agriculture, c'est-à-dire pour l'éventuelle construction d'une maison neuve;

Considérant que le lot en question est situé en zone agroforestière et possède plus de 20 ha;

Considérant la décision #371132 de la Commission de la Protection du Territoire Agricole au sujet de la demande à portée collective de la MRC Robert-Cliche, en lien avec l'article 59 de la loi sur la Protection du Territoire et de l'Activité Agricole du Québec;

Considérant la décision précédemment mentionnée qui autorise la construction d'une résidence unifamiliale sur une propriété d'au moins de 20 hectares en zone agroforestière;

Considérant que lorsque la refonte quinquennale du règlement de zonage aura été complétée à l'été 2013, la Ville de Beauceville pourra autoriser les permis de construction pour le même type de demande, sans avoir à produire une demande d'autorisation à la CPTAQ;

Considérant qu'en fonction de la décision susmentionnée de la CPTAQ, même s'il subsiste d'autres endroits à l'intérieur des limites urbaines de la Ville de Beauceville pour la construction d'une maison neuve, que cette information ne doit plus être considérée pour le rendu de la décision.

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,





SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013 (suite)

Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation datée du 4 février 2013.

## ***TRAVAUX PUBLICS***

## ***LOISIRS***

## ***FINANCES***

### **R-2013-02-4666: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2013-01 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

### **R-2013-02-4667: Adoption budget OMH**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le budget de l'Office d'Habitation de Beauceville, pour l'année 2012, soit et est adopté tel que présenté et faisant partie de la présente résolution.

### **R-2013-02-4668: Résolution pour taxes fédérales d'accise**

Attendu que: la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le *cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2010 à 2013 ;

Attendu que: la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;





SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013 (suite)

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

*La Conseillère Renée Berberi quitte la réunion*

**R-2013-02-4669: Autorisation signature lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Beauce**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville une entente avec le Syndicat des employés municipaux de Beauce.

*La Conseillère Renée Berberi réintègre la réunion*

**R-2013-02-4670: Appui au livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »**

Attendu que le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

Attendu que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

Attendu que ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

Attendu que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité ;

Attendu que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne





## SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013 (suite)

gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi,

QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

**Affaires nouvelles****R-2013-02-4671: Mandat à Roche – Plateau St-François**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de la firme Roche Ltée, groupe conseil, afin de faire  
❖ l'étude de la rétention supplémentaire requise au Plateau St-François pour éliminer ou diminuer l'intervention dans la route 108 en limitant le débit de pointe du Plateau St-François à la capacité de la conduite existante dans la route 108;

❖ l'étude du bassin de drainage situé en amont du Plateau St-François avec les différentes versions de traitement et de rétention;

❖ l'étude du réseau pluvial existant de la route 108 entre l'avenue Bonin et la 68<sup>e</sup> Avenue;

❖ les calculs des débits de traitement pour chacune des versions à être effectués selon les exigences du MDDEFP

pour un montant de 5 770 \$ excluant les taxes et plus spécifiquement décrit dans l'offre datée du 12 novembre 2012 présentée par monsieur Denis Fortin, ing. conseil, et faisant partie intégrante de la présente résolution.

**R-2013-02-4672: Compensation matière résiduelle**

Attendu que le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

Attendu que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

Attendu que l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;







## SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013 (suite)

Attendu que cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

Attendu que ma municipalité (ma ville, mon village, ou ma MRC) s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville de demande au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 ma municipalité pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

Également il est résolu de faire parvenir copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ.

**R-2013-02-4673: CPTAQ – lot 3 487 744**

Attendu la demande de Pavage Sartigan faite à la Commission de la Protection du Territoire Agricoles du Québec pour reconduire l'autorisation d'utiliser le lot 3 487 744 pour l'opération d'une carrière de pierre et la fabrication de pavage de béton bitumineux à l'aide d'une usine portative;

Attendu que cette demande est basée sur les autorisations précédentes de la CPTAQ c'est-à-dire les autorisations # 333522 datée du 1<sup>ier</sup> décembre 2003 et 208389 datée du 8 octobre 2003;

Attendu que cette demande est produite dans le but de prolonger les précédentes autorisations pour une période de 10 ans, à la suite de l'acceptation de cette dernière par les commissaires de la CPTQ;

Attendu que les usages demandés à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation sont conformes à la réglementation municipale;

Attendu qu'aucun nouvel élément n'a été mis à la connaissance du conseil de ville de manière à modifier leur analyse de la demande en fonction des critères de l'article 62 de la LPTAAQ;

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

De ne pas s'objecter à la demande formulée par Pavage Sartigan Ltée et datée du 22 novembre 2012 dans le but de prolonger les précédentes autorisations susmentionnées.

**R-2013-02-4674: Adhésion à un achat regroupé de l'umq pour l'obtention de services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés**



## SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013 (suite)

Attendu que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé, en novembre dernier, un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux ;

Attendu que six soumissions ont été reçues ;

Attendu que les soumissions ont été analysées par un comité de sélection et que le comité exécutif de l'UMQ a suivi sa recommandation quant au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage ;

Attendu que lors de sa réunion du 30 novembre 2012, le comité exécutif de l'UMQ a octroyé le contrat au Groupe Mallette Actuaire inc. pour un montant de 273 856,91 \$ par année, pour un coût total sur cinq ans de 1 369 284,55 \$ ;

Attendu que le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ au Groupe Mallette Actuaire inc. est de 0,8 % ;

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'UMQ d'adhérer à son regroupement et de retenir les services du Groupe Mallette Actuaire inc. ;

Attendu que la Ville de Beauceville désire se joindre à ce regroupement ;

Attendu que selon l'estimation de la Ville de Beauceville la valeur de son contrat s'avère inférieure à 25 000 \$ ;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour obtenir auprès du Groupe Mallette Actuaire inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour les employés, au taux de commission de 0,8 % ;

QUE l'adhésion au regroupement sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé ;

QUE la Ville de Beauceville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité.

**Autres sujets:**

Le conseiller Dany Veilleux invite les gens à la soirée « bilan Revitalisation » le 7 février à 19h00 à l'hôtel de Ville

Monsieur le Maire invite également les gens à participer à participer aux activités du Carnaval d'hiver qui se tiendra du 21 au 24 février prochain





SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2013 (suite)

Le directeur général Félix Nunez donne un bilan sur la rivière Chaudière suite au redoux de la semaine dernière.

**Période de questions**

Le journaliste de L'Éclaireur Mathieu Galarneau demande « qui doit demander le renouvellement de subventions de la taxe fédérale d'accise »

Et est-ce que l'on craint que le gouvernement veuille pelleter aux municipalités le déficit « 0 »

**R-2013-02-4675: Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée .

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE 4 MARS 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 mars 2013 à 20:00 et à laquelle sont présents Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux sous la présidence du Maire suppléant Dany Veilleux.

## ***GREFFE***

### **R-2013-03-4676: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

#### **1. GREFFE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2013
- 1.3. Dépôt du procès-verbal de correction sur résolution 2013-01-4645
- 1.4. Vente de biens pour taxes
- 1.5. Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes
- 1.6. Autorisation signature pour servitude Hydro Québec
- 1.7. Abrogation des résolutions 2012-12-4636 « Affectation pour le remboursement du service de dette en 2012 » et 2012-12-4637 « Affectation d'un montant de 100 000 \$ pour les travaux du barrage du Lac Fortin »
- 1.8. Adoption du règlement no 2013-286
- 1.9. Adoption du règlement no 2013-287

#### **2. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **3. VOIRIE**

#### **4. SÉCURITÉ**

- 4.1. Beauceville Cyclo Famille
- 4.2. Modification à la résolution 2007-12-2966 – Plan de signalisation

#### **5. URBANISME**

- 5.1. Modification résolution 2013-01-4649: Demande CPTAQ – lots 4 060 095,4 060 614 et 4 241 808
- 5.2. Modification résolution 2013-01-4650: Demande CPTAQ

#### **6. TRAVAUX PUBLICS**

#### **7. LOISIRS**

#### **8. FINANCES**

- 8.1. Approbation du bordereau des comptes
- 8.2. Dépôt rapport trésorier élection de septembre 2013
- 8.3. Adoption des dépenses des fonds de roulement
- 8.4. REER collectif

#### **9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 9.1. Nomination de 2 membres sur le conseil administration du Office d'habitation de Beauceville
- 9.2. Nomination Question de Famille et ainés
- 9.3. Emplois d'Été Canada 2013
- 9.4. Appui à Groupe Radio Simard
- 9.5. Correspondance
- 9.6. Affaires nouvelles
- Motion de félicitation à toute l'équipe du Carnaval pour le succès obtenu et remercier les visiteurs.
- 9.7. Période de questions

#### **10. Levée ou ajournement de la séance**





SÉANCE DU 4 MARS 2013 (suite)

**R-2013-03-4677: Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 2013**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 4 février 2013 soit adopté tel que rédigé.

**Dépôt du procès-verbal de correction sur résolution 2013-01-4645****R-2013-03-4678: Vente de biens pour taxes**

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

D'ordonner à la Greffière de la Ville de Beauceville, conformément aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 31 décembre 2012 et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 4 avril 2013, à 11 heures, à la salle du conseil située au 540, boul. Renault.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont les suivants et il sera procédé à leur vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes:

No matricule des immeubles	Montant
8627-62-6759	210,30 \$
8520-31-2929	72,33 \$
8520-31-8438	82,24 \$
8621-42-2814	17,42 \$
8023-51-9737	32,41 \$
7824-70-2160	30,12 \$

**R-2013-03-4679: Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes**

Considérant que la Ville de Beauceville peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 4 avril 2013 conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

De permettre à la trésorière, madame Lucie Gravel, ou son mandataire, d'acquérir pour et au nom de la Ville de Beauceville les immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes le 4 avril 2013, des propriétés numéros de matricules: 8627-62-6759; 8520-31-2929; 8520-31-8438; 8621-42-2814; 8023-51-9737; 7824-70-2160.

Le mandataire de la Ville ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication et celui-ci ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et





SÉANCE DU 4 MARS 2013 (suite)

frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

**R-2013-03-4680: Autorisation signature pour servitude Hydro Québec**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la Ville de Beauceville donne et accorde à Hydro Québec une option d'acquérir des droits réels et perpétuels de servitude en contrepartie d'une indemnité de cinq mille deux cent dollars (5 200 \$) sur des parcelles des lots 4 778 098 et 5 089 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce pour la Ville de Beauceville, ayant une superficie de 0,2587 hectare tel que décrit sur le plan minute 839-1916 de l'arpenteur géomètre Claude Migneault.

Il est de plus résolu que monsieur le Maire, Luc Provençal et la Greffière, Madeleine Poulin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, l'option de servitude et l'acte de servitude à intervenir.

**R-2013-03-4681: Abrogation des résolutions 2012-12-4636 « Affectation pour le remboursement du service de dette en 2012 » et 2012-12-4637 « Affectation d'un montant de 100 000 \$ pour les travaux du barrage du Lac Fortin »**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les résolutions 2012-12-4636 « Affectation pour le remboursement du service de dette en 2012 » et 2012-12-4637 « Affectation d'un montant de 100 000 \$ pour les travaux du barrage du Lac Fortin » soient abrogées à toutes fins que de droit.

**R-2013-03-4682: Adoption du règlement no 2013-286**

Considérant l'engagement de la Ville de Beauceville auprès du ministère du développement durable, environnement, faune et parcs (MDDEFP) de modifier le poste de pompage no 6;

Considérant que le poste actuel n'a pas la capacité d'absorber le prolongement de la 181<sup>e</sup> Rue (Parc Industriel) selon les exigences du MDDEFP;

Considérant que la reconstruction est plus avantageuse qu'une modification du poste actuel;

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que le règlement d'emprunt no 2013-286 décrétant une dépense de cinq cent soixante-dix mille cinq cent dollars (570 500 \$) et un emprunt du même montant pour la construction du nouveau poste de pompage no 6 soit adopté tel que rédigé.





SÉANCE DU 4 MARS 2013 (suite)

**R-2013-03-4683: Adoption du règlement no 2013-287**

Considérant l'engagement de la Ville de Beauceville auprès du ministère du développement durable, environnement, faune et parcs (MDDEFP) de modifier le poste de surpression, le surpresseur et le réducteur de pression de la 181e rue;

Considérant que le poste de surpression, du surpresseur et du réducteur de pression n'ont pas la capacité d'absorber le prolongement de la 181e rue (Parc Industriel) selon les exigences du MDDEFP;

Considérant qu'une mise à niveau du poste de surpression, du surpresseur et du réducteur de pressions de la 181e Rue est nécessaire;

Considérant que la mise à niveau permet de fournir une pression d'eau adéquate ainsi que la protection incendie aux futures constructions de la 181e Rue (Parc Industriel);

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que le règlement d'emprunt no 2013-287 décrétant une dépense de trois cent mille dollars (300 000 \$) et un emprunt du même montant pour la mise à niveau du poste de surpression, du surpresseur et du réducteur de pression de la 181e Rue soit adopté tel que rédigé.

***HYGIÈNE DU MILIEU******VOIRIE******SÉCURITÉ*****R-2013-03-4684: Beauceville Cyclo Famille**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la Ville de Beauceville autorise le Club Optimiste de Beauceville, lors de la journée « Beauceville Cyclo Famille », à circuler dans les rues de la Ville, qui aura lieu le 26 mai 2013.

**R-2013-03-4685: Modification à la résolution 2007-12-2966 – Plan de signalisation**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu





SÉANCE DU 4 MARS 2013 (suite)

Que la résolution 2007-12-2966 soit modifiée comme suit:

❖ À l'item « arrêts obligatoires » secteur est, au paragraphe 31 en ajoutant les mots suivants « au coin Sud de l'aréna »

## **URBANISME**

**R-2013-03-4686: Modification résolution 2013-01-4649: Demande CPTAQ – lots 4 060 095,4 060 614 et 4 241 808**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la résolution no 2013-01-4649 soit modifiée en ajoutant au premier et au dernier alinéas le numéro de lot 4 060 092.

**R-2013-03-4687: Modification résolution 2013-01-4650: Demande CPTAQ**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la résolution no 2013-01-4650 soit modifiée en changeant le lot 3 489 162 par le lot 4 247 329.

## **TRAVAUX PUBLICS**

## **LOISIRS**

## **FINANCES**

**R-2013-03-4688: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2013-02 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**Dépôt rapport trésorier élection de septembre 2013**

**R-2013-03-4689: Adoption des dépenses des fonds de roulement**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité







SÉANCE DU 4 MARS 2013 (suite)

Que le rapport des dépenses du fonds de roulement soit adopté tel que présenté et faisant partie de la présente à l'annexe « A ».

**R-2013-03-4690: REER collectif**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la part employeur du REER collectif soit augmentée jusqu'à concurrence de 4,9% et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

**R-2013-03-4691: Nomination de 3 membres sur le conseil administration de l'Office d'habitation de Beauceville**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE mesdames Renée Berberi, Sylvie Fortin et monsieur Jean Pomerleau soient renommés, pour un mandat de deux (2) ans, représentants de la Ville de Beauceville auprès du Conseil d'administration de l'office d'habitation de Beauceville

**R-2013-03-4692: Nomination Question de Famille et ainés**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE madame Renée Berberi soit nommée, responsable municipale de la Ville de Beauceville auprès du comité « Question de famille et ainés » en lien avec le programme « MRC amie des ainés MADA ».

**R-2013-03-4693: Emplois d'Été Canada 2013**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE madame Madeleine Poulin, greffière, soit et est autorisée à signer et à présenter les formulaires de demandes concernant le programme « Emplois d'été Canada 2013 » ainsi que tout document s'y rapportant.

**R-2013-03-4694: Appui à Groupe Radio Simard**

Considérant que le Groupe Radio Simard a comme projet de doter la grande région de Beauce-Appalaches d'une télévision locale généraliste;

Considérant que la région Beauce-Appalaches doit compter sur les stations de Québec ou Sherbrooke pour couvrir son territoire télévisuel et souhaitant que celles-ci trouvent un intérêt;





## SÉANCE DU 4 MARS 2013 (suite)

Considérant que la station en Beauce-Appalaches présenterait un bulletin de nouvelles régionales complet, des nouvelles sportives, des activités culturelles et la météo;

En conséquence il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie le Groupe Radio Simard dans ses démarches auprès des grands réseaux de TVA, Radio-Canada et VTélé afin de s'affilier à l'un ou à l'autre des réseaux pour une télévision locale généraliste pour la région Beauce-Appalaches afin d'intégrer à la programmation un bulletin de nouvelles régionales complet, des nouvelles sportives, des activités culturelles et la météo.

**Affaires nouvelles**

- Le maire suppléant Dany Veilleux fait une motion de félicitation à toute l'équipe du Carnaval pour le succès obtenu et remercie les visiteurs.

La Conseillère Renée Berberi invite la population à participer aux activités de la semaine de relâche organisées par les différents services de la Ville.

Le Conseiller Sylvain Bolduc invite les gens à participer au temps des sucres et encourager les acériculteurs de la région.

La Conseillère Renée Berberi félicite les membres du Comité culturel et patrimonial de Beauceville pour l'exposition lors du Carnaval et pour leur concours de sculptures sur neige.

**Période de questions**

- M. Roland Poulin - pourquoi le taux imposition 2012 était à 0,83 \$ est passé à 1,13 \$ en 2013  
- impact de la Sûreté du Québec, et qu'est-ce que cela représente
- M. Jean-Claude Poulin - pourquoi le compte a tant remonté, et se plaint son taux imposition est trop haut
- M. Roland Poulin - pourquoi le coût Lac Fortin passe de 385 000 \$ à 750 000 \$ et si secteur rural paie pour ces travaux  
- combien coûte à la Ville le REER Collectif

***LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*****R-2013-03-4695: Ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 11 mars 2013 à 19h00.

---

 MADELEINE POULIN, Greffière

---

 LUC PROVENÇAL, Maire




## SÉANCE AJOURNÉE 11 MARS 2013

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 11 mars 2013 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

***GREFFE*****R-2013-03-4696: Adoption du règlement no 2013-288**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2013-288 décrétant une dépense d'un million sept cent trente-cinq mille six cent cinquante dollars (1 735 650 \$) et un emprunt du même montant pour le prolongement des services du secteur appelé le Plateau St-François soit approuvé tel que lu.

**A-2013-03-353: Avis de motion**

Le Conseiller Lévy Mathieu donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera adopté un règlement modifiant le règlement 2007-200 afin d'autoriser le préventionniste de la MRC Robert-Cliche à émettre des constats d'infractions.

***HYGIÈNE DU MILIEU******VOIRIE******SÉCURITÉ******URBANISME******TRAVAUX PUBLICS******LOISIRS******FINANCES******ADMINISTRATION GÉNÉRALE***



## SÉANCE AJOURNÉE DU 11 MARS 2013 (suite)

Correspondance:

Une lettre du Centre de la petite enfance Au Jardin de Dominique Inc. demandant un appui.

**R-2013-03-4697: Appui - Centre de la petite enfance Au Jardin de Dominique Inc.**

Considérant qu'un service de garde 0-4 ans est un besoin essentiel;

Considérant que la Ville de Beauceville statistiquement est en déficit par rapport à d'autres municipalités;

Considérant que la Ville de Beauceville est une municipalité de centralité;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie le Centre de la petite enfance Au Jardin de Dominique Inc. dans ses démarches auprès du ministère de la Famille afin de permettre de développer des places subventionnées en service de garde.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

***LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE***

**R-2013-03-4698: Levée de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE 2 AVRIL 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 avril 2013 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

## ***GREFFE***

### **R-2013-04-4699: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté en ajoutant les items suivants à affaires nouvelles

- ❖ Terrain soccer école Jésus Marie
- ❖ Appui Carrefour Jeunesse emploi

### *Tirage du BBQ*

#### 1. *GREFFE*

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances des 4 mars et 11 mars 2013

#### DÉPÔT DU RÉSULTAT DES TENUES DE REGISTRE

- 1.3. Adoption du règlement no 2013-289

#### 2. *HYGIÈNE DU MILIEU*

- 2.1. Demande d'autorisation pour la reconstruction du poste de pompage d'égout PP6

#### 3. *VOIRIE*

- 3.1. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) (UN AN)

*OU*

MANDAT POUR CINQ ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

#### 4. *SÉCURITÉ*

- 4.1. Grand défi Pierre Lavoie

#### 5. *URBANISME*

#### 6. *TRAVAUX PUBLICS*

- 6.1. Soumission – prolongement des services 68e Avenue, 74e Avenue, 108e Rue et 110e Rue
- 6.2. Soumission – prolongement des services 39<sup>e</sup> Avenue et de la 19<sup>e</sup> Avenue Nord

#### 7. *LOISIRS*

- 7.1. Restauration l'Aréna de Beauceville
- 7.2. Embauche personnel camp de jour

#### 8. *FINANCES*

- 8.1. Demande d'aide financière de l'Arena 28 000 \$
- 8.2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 8.3. Approbation du bordereau des comptes

#### 9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

- 9.1. Correspondance
- 9.2. Affaires nouvelles
- 9.3. Période de questions

#### 10. *AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.





SÉANCE DU 2 AVRIL 2013 (suite)

**R-2013-04-4700: Adoption des procès-verbaux des séances des 4 mars et 11 mars 2013**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances des 4 et 11 mars 2013 soient adoptés tels que rédigés.

**Dépôt du résultat des tenues de registre des 21 et 27 mars 2013**

**R-2013-04-4701: Adoption du règlement no 2013-289**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2013-289 modifiant le règlement 2007-200 concernant la prévention incendie soit adopté tel que rédigé.

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

**R-2013-04-4702: Demande d'autorisation pour la reconstruction du poste de pompage d'égout PP6**

Considérant que la Ville doit procéder à la reconstruction du poste pompage d'égout PP6;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) doit, en vertu de l'article 32 de la LQE, autoriser la réalisation des travaux;

Considérant que les plans et devis des travaux ont été préparés par *BPR-Infrastructure inc.* Et que la Ville de Beauceville approuve les plans et devis correspondants ;

Considérant que la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité;

Que la Ville de Beauceville autorise en son nom BPR-Infrastructure Inc. à transmettre l'ensemble des plans et devis ainsi que la demande d'autorisation au MDDEFP, pour l'obtention du certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux;

Que la Ville de Beauceville s'engage à transmettre au MDDEFP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et ce, au plus tard deux (2) mois après la mise en service des installations;

Que la Ville de Beauceville s'engage à respecter les exigences de rejet établies par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ;





SÉANCE DU 2 AVRIL 2013 (suite)

Que la Ville de Beauceville s'engage à mettre en œuvre le programme de suivi du MAMROT pour ses installations d'eaux usées;

Que la Ville de Beauceville s'engage à transmettre les résultats du programme de suivi au MDDEFP ;

Que Monsieur Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer au nom de la Ville de Beauceville toute correspondance relative à cette demande.

## **VOIRIE**

### **R-2013-04-4703: Mandat pour cinq ans à l'union des municipalités du québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)**

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes:

- ❖ permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- ❖ précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- ❖ précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Beauceville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;





## SÉANCE DU 2 AVRIL 2013 (suite)

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5% pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

## **SÉCURITÉ**

### **R-2013-04-4704: Grand défi Pierre Lavoie**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la Ville de Beauceville autorise le Grand défi Pierre Lavoie à circuler dans les rues de la Ville, lors du passage du 1000 km, qui aura lieu le 15 juin 2013.

## **URBANISME**

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **R-2013-04-4705: Soumission – prolongement des services 68e Avenue, 74e Avenue, 108e Rue et 110e Rue**

Considérant la demande de prix pour le prolongement des services 68<sup>e</sup> Avenue, 74<sup>e</sup> Avenue, 108<sup>e</sup> Rue et 110<sup>e</sup> Rue;

Considérant les offres reçues par:

	Alternative 1	Alternative 2
R.J. Dutil & Frère Inc.	891 270,10 \$	789 633,35 \$
Giroux & Lessard	898 453,35 \$	824 110,34 \$
Les Constructions Edguy Inc.	957 703,81 \$	856 670,68 \$
Action Progex Inc.	952 035,54 \$	864 386,65 \$
TGC Inc.	977 556,55 \$	888 932,67 \$
Construction et Pavage Porneuf Inc.	982 270,81 \$	874 116,82 \$
Les Constructions de l'Amiante Inc.	1 029 021,65 \$	938 538,11 \$







## SÉANCE DU 2 AVRIL 2013 (suite)

Michel Gamache et Frères Inc.	1 076 714,89 \$	957 017,32 \$
Allen Entrepreneur Général	1 089 963,00 \$	982 041,71 \$
Construction BML	1 143 037,33 \$	1 040 613,10 \$
Les Constructions Giroux Laterreure Inc.	1 208 803,81 \$	1 075 844,23 \$

Considérant la recommandation de la firme Roche d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « R.J. Dutil & Frère Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « R.J. Dutil Inc.» au montant sept cent quatre-vingt-neuf mille six cent trente-trois dollars et trente-cinq cents (789 633,35 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2013-287.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

**R-2013-04-4706: Soumission – prolongement des services 39<sup>e</sup> Avenue et de la 19<sup>e</sup> Avenue Nord**

Considérant la demande de prix pour le prolongement des services de la 39<sup>e</sup> Avenue et de la 19<sup>e</sup> Avenue Nord

Considérant les offres reçues par:

Pavages Abénakis Ltée	888 429,75 \$
Constructions de l'amiante Inc.	958 307,38 \$
Giroux & Lessard Ltée	992 056,72 \$
Allen Entrepreneur général Inc.	1 025 782, 26 \$
Les Excavations de la Chaudière Inc.	1 090 332,04 \$
TGC Inc.	1 091 877,33 \$
Gilles Audet Excavation Inc.	1 149 111,89 \$
R.J. Dutil & Frères Inc.	1 236 958,54 \$
Bergedac Ltée	1 328 130,21 \$

Considérant la recommandation de la firme BPR d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Pavages Abénakis Ltée » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Pavages Abénakis Ltée.» au montant huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent vingt-neuf dollars et soixante-quinze cents (888 429,75 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même les règlements d'emprunt 2011-257; 2011-258 et 2012-277.





SÉANCE DU 2 AVRIL 2013 (suite)

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

## ***LOISIRS***

### **R-2013-04-4707: Restauration l'Aréna de Beauceville**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie l'Aréna Beauceville Inc. dans sa demande d'aide financière auprès du Fond d'amélioration de l'infrastructure communautaire du gouvernement du Canada pour son projet « Restauration de ses équipements de l'Aréna de Beauceville. ».

### **R-2013-04-4708: Embauche personnel camp de jour**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyée par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

Que Marie-Michèle Gendreau soit embauché comme coordonnatrice de camp de jour 5-8 ans et coordonnateur de camp de jour 9-12 ans.

Que M. Charles-Éric Veilleux, soit embauché comme entraîneur de tennis.

## ***FINANCES***

### **R-2013-04-4709: Demande d'aide financière de l'Arena 28 000 \$**

Considérant que la Corporation de l'Aréna de Beauceville doit faire face à des augmentations considérable dans son budget l'opération;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accorde une subvention de 28 000 \$ à la Corporation de l'Aréna de Beauceville afin de l'aider à rencontrer les augmentations de son budget l'opération.

### **R-2013-04-4710: Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

#### **Le Conseiller Lévy Mathieu quitte la séance**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 44 716 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012.

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;





SÉANCE DU 2 AVRIL 2013 (suite)

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Beauceville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Le conseiller Lévy Mathieu réintègre la séance**

**R-2013-04-4711: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2013-03 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **Affaires nouvelles**

- Drapeau don d'organes: explication est donnée concernant la semaine des dons d'organes et des tissus

**R-2013-04-4712: Appui projet de construction terrain soccer – École Jésus-Marie**

Attendu la construction d'un nouveau terrain de soccer à l'école secondaire Jésus-Marie de Beauceville;

Attendu que cette nouvelle infrastructure de sport sera disponible pour les élèves de l'École Jésus-Marie et aussi pour les citoyens de Beauceville;

Attendu que cette nouvelle infrastructure de sport fait la promotion d'une bonne santé et de bonnes habitudes de vie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville recommande et appuie le dépôt du projet de construction du terrain de soccer de l'École Jésus-Marie pour une demande de fonds au pacte rural de la MRC Robert-Cliche.





SÉANCE DU 2 AVRIL 2013 (suite)

**R-2013-04-4713: Appui Carrefour jeunesse emploi**

Considérant que la Table jeunesse de Robert-Cliche prône des valeurs essentielles à la relève telles que l'engagement et la participation citoyenne;

Considérant que la Table jeunesse de Robert-Cliche permettra de répondre à un besoin identifié par les jeunes;

Considérant que les membres développeront leur sentiment d'appartenance à la région, tout en la faisant connaître davantage aux autres citoyens

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville soutient l'idée de projet des Tables puisqu'elle va dans le même sens que notre organisation et répond à un besoin concret de la population

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

## ***AJOURNEMENT DE LA SÉANCE***

**R-2013-04-4714: Ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 22 avril 2013 à 19h00.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE AJOURNÉE TENUE 22 AVRIL 2013

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 22 avril 2013 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire.

***GREFFE*****R-2013-04-4715: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté avec les modifications suivantes:

- ❖ L'article 1.2 est annulé
- ❖ L'article 1.7 est reporté

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du \_\_\_\_\_ 2013
  - 1.3. Avis de motion pour un règlement sur la paix et l'ordre
  - 1.4. Avis de motion pour règlement réfection de voirie et de conduite
  - 1.5. Avis de motion pour règlement réfection de voirie et de conduite
  - 1.6. Avis de motion pour règlement réhabilitation de conduites d'aqueduc
  - 1.7. Adoption du règlement no 2013-290
  - 1.8. Signature du protocole d'entente avec le MAMROT
2. HYGIÈNE DU MILIEU
3. VOIRIE
4. SÉCURITÉ
5. URBANISME
  - 5.1. Dérogation mineure – sur lot 5 069 785 – 110e Rue
  - 5.2. Mandat pour étude – LVM Technisol
6. TRAVAUX PUBLICS
7. LOISIRS
  - 7.1. Modification résolution 2013-04-4708 - Embauche personnel camp de jour
  - 7.2. Engagement d'étudiants – Service des loisirs
8. FINANCES
9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 9.1. Mandat À René Laporte & Associés, Assurances Dommages
  - 9.2. Projet Pacte rural 2007-2014 – revitalisation Beauceville
  - 9.3. Projet Pacte rural 2007-2014 – surfaceuse aréna
  - 9.4. Correspondance
  - 9.5. Affaires nouvelles
  - 9.6. Période de questions
10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du \_\_\_\_\_ 2013**

Il est proposé par \_\_\_\_\_,

Appuyé par \_\_\_\_\_, et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du \_\_\_\_\_ 2013 soit adopté tel que rédigé.





SÉANCE DU 22 AVRIL 2013 (suite)

**A-2013-04-354: Avis de motion pour un règlement sur la paix et l'ordre**

Le Conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

**A-2013-04-355: Avis de motion pour règlement réfection de voirie et de conduite**

Le Conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement d'emprunt pour la réfection de voirie et de conduite sur la 9<sup>e</sup> Avenue (entre la 87<sup>e</sup> Rue et le boulevard Renault) et sur la 3<sup>e</sup> Avenue et la 93<sup>e</sup> Rue.

**A-2013-04-356: Avis de motion pour règlement réfection de voirie et de conduite**

Le Conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement d'emprunt pour la réfection de voirie et de conduite sur la 9<sup>e</sup> Avenue (entre la 125<sup>e</sup> Rue et la 139<sup>e</sup> Rue).

**A-2013-04-357: Avis de motion pour règlement réhabilitation de conduites d'aqueduc**

Le Conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement d'emprunt pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc sur la 9<sup>e</sup> Avenue entre le boulevard Renault et la 87<sup>e</sup> Rue

**Adoption du règlement no 2013-290**

Il est proposé par \_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_ et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2013-290 sur les systèmes d'alarme anti intrusion soit adopté tel que rédigé.

**R-2013-04-4716: Signature du protocole d'entente avec le MAMROT**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,

Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités pour le projet dossier no 525161

***HYGIÈNE DU MILIEU******VOIRIE******SÉCURITÉ***



SÉANCE DU 22 AVRIL 2013 (suite)

## ***URBANISME***

### **R-2013-04-4717: Dérogation mineure – sur lot 5 069 785 – 110<sup>e</sup> Rue**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée au à l'intersection de la 94<sup>e</sup> Avenue et 110<sup>e</sup> Rue lot 5 069 785 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ À la propriété du lot 5 069 785, localisée à l'intersection de la 94<sup>e</sup> avenue et de la 110<sup>e</sup> Rue, plus précisément au coin nord-est de la 94<sup>ème</sup> Avenue et au coin sud-ouest de la 110<sup>e</sup> Rue, de la Ville de Beauceville, la dérogation mineure consiste à autoriser l'utilisation de la marge avant face à la 94<sup>e</sup> Avenue, comme si c'était une marge latérale avec tous ses privilèges d'utilisation normalement accordé à ce type de marge, à l'exception de la profondeur qui doit être celle de la marge avant prévue au règlement de zonage dans ce secteur, c'est-à-dire, 6.0 m.

En contrepartie, le propriétaire s'engage, à conserver son écran visuel de cèdres, face à la 94<sup>e</sup> Avenue, tel que l'existant ou en cas de remplacement des cèdres, mettre en place de nouveaux cèdres, tel que ceux existants ou une nouvelle clôture opaque à plus de 80 %, en fonction de la réglementation existante, au moment des travaux.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme le 11 avril 2013 et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 3 avril 2013

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

### **R-2013-04-4718: Mandat pour étude – LVM Technisol**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

De mandater la firme LVM Technisol pour une étude environnementale phase II, pour le bâtiment situé au 668, 5<sup>e</sup> Avenue au montant de 8 900 \$ excluant les taxes et tel que l'offre fait en date du 2 avril 2013.

## ***TRAVAUX PUBLICS***





SÉANCE DU 22 AVRIL 2013 (suite)

## ***LOISIRS***

### **R-2013-04-4719: Modification résolution 2013-04-4708 - Embauche personnel camp de jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que le premier alinéa de la résolution 2013-04-4708 soit modifié comme suit:

QUE Marie-Michèle Gendreau soit embauchée comme coordonnatrice de camp de jour 5-8 et que Justine Cloutier soit embauchée comme coordonnatrice de camp de jour 9-12 ans.

### **R-2013-04-4720: Engagement d'étudiants – Service des loisirs**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE le Conseil de Ville de Beauceville approuve la recommandation du service des loisirs, pour l'engagement d'étudiants, pendant l'été, selon la liste déposée à cet effet et faisant partie intégrante des présentes minutes à l'annexe A.

## ***FINANCES***

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **R-2013-04-4721: Mandat À René Laporte & Associés, Assurances Dommages**

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Ville de Beauceville de continuer le travail requis en assurances de dommages en vue du renouvellement du contrat;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville octroie par les présentes le mandat de la préparation du renouvellement du contrat en assurances de dommages à René Laporte & associés, gestionnaire de risques actuel pour la municipalité, et tous autres services requis au dossier, pour une somme n'excédant pas 2 000 \$, taxes en sus, à compter du 1er décembre 2013 et ce, pour une durée d'une année.

### **R-2013-04-4722: Projet Pacte rural 2007-2014 – revitalisation Beauceville**

Attendu que Beauceville est située au cœur de la Beauce et à la jonction de la route 108 et de la route 173.

Attendu qu'elle reçoit plusieurs milliers de visiteurs chaque année.

Attendu que Ville de Beauceville est Ville centre de la MRC Robert-Cliche, et possède un atout majeur en termes de visibilité à l'échelle régionale quant à ses nombreuses infrastructures sportives, ses parcs, ses entreprises, ses services, etc.







SÉANCE DU 22 AVRIL 2013 (suite)

Attendu que le centre-ville est au cœur des préoccupations du Conseil de ville et du Comité de Revitalisation,

Attendu que le projet de revitalisation entourant le kiosque de l'île Ronde a pour objectif de maintenir et d'augmenter son offre de services sur le plan local, régional et international. La revitalisation de ce site rendra la ville plus animée et stimulera davantage l'économie de la région.

Attendu que cette revitalisation aura des retombées touristiques et socio-économiques et promouvra également le renouvellement et l'intégration de la population en s'appropriant le cœur de Beauceville.

Attendu que rendre le centre-ville plus accessible à la communauté est un objectif qui contribue au développement harmonieux et durable de la collectivité

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE La Ville de Beauceville appuie la demande pour l'aide financière du Pacte Rural 2007-2014 pour le projet entourant le kiosque de l'île Ronde.

QUE madame Jessica Plante est autorisée à présenter et à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville la demande d'aide financière auprès du Pacte Rural 2007-2014.

**R-2013-04-4723:    Projet Pacte rural 2007-2014 – surfaceuse aréna**

Attendu que Beauceville est située au cœur de la Beauce et à la jonction de la route 108 et de la route 173.

Attendu qu'elle reçoit plusieurs milliers de visiteurs chaque année.

Attendu que Ville de Beauceville est Ville centre de la MRC Robert-Cliche, et possède un atout majeur en termes de visibilité à l'échelle régionale quant à ses nombreuses infrastructures sportives, ses parcs, ses entreprises, ses services, etc.

Attendu que Ville de Beauceville désire rendre accessible les loisirs hivernaux de qualité à sa population et aux municipalités avoisinantes.

Attendu que deux sites de patinoires extérieures sont accessibles sur le territoire. Une glace où la pratique de hockey près de l'aréna et un anneau de glace sur l'île Ronde.

Attendu qu'une patinoire intérieure est accessible à l'année où se tiennent plusieurs tournois d'envergure, diverses locations de glace et des équipes de hockey de haut niveau contribuent à un besoin réel de la région.

Attendu que la désuétude de la surfaceuse rend la qualité des glaces difficile à obtenir, en plus de créer des émanations de propane qui affectent la qualité de l'air dans l'enceinte de l'aréna et plusieurs bris ont été constatés.

Attendu que pour répondre aux besoins locaux et régionaux, la Corporation de l'aréna de Beauceville désire acquérir une nouvelle surfaceuse pour améliorer la qualité des glaces, et répondre à l'engouement et l'intérêt des communautés à pratiquer des sports hivernaux.





## SÉANCE DU 22 AVRIL 2013 (suite)

Attendu qu'en plus d'assurer la pérennité des activités sur toutes les glaces locales, une nouvelle surfaceuse favorisera la création de retombées économiques considérables et elle renforcera le centre économique de la région.

Attendu qu'une nouvelle surfaceuse permettra d'assurer l'activité physique continue chez les jeunes de la région.

Il est proposé monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la Corporation de l'Aréna de Beauceville dans sa demande d'aide financière auprès du Pacte Rural 2007-2014 pour l'achat d'une nouvelle surfaceuse.

**Correspondance****Affaires nouvelles****Période de questions**

Aucune question n'est posée.

***LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*****R-2013-04-4724: Ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 29 avril 2013 à 19h00.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE DU 22 AVRIL 2013 (suite)

ANNEXE A

**Liste des candidats retenus 2013**

Candidats retenus	Employé en 2012	Degré de scolarité	Poste proposé	Résident de :
1. Rachel Thibodeau	OUI	5 <sup>e</sup> secondaire	Animatrice	Beauceville
2. Rachel Boily	OUI	2 <sup>e</sup> universitaire	Animateur	Saint-Georges
3. Claudine Fecteau-Labbé	OUI	2 <sup>e</sup> universitaire	Animatrice	Beauceville
4. Marie-Philippe Duval	OUI	2 <sup>e</sup> collégial	Animateur	Beauceville
5. Alexandre Boily	OUI	1 <sup>e</sup> universitaire	Animatrice	St-Georges
6. Jessy Turcotte	OUI	2 <sup>e</sup> universitaire	Animatrice	Beauceville
7. Anne-Marie Poulin	NON	5 <sup>e</sup> secondaire	Animatrice	Beauceville
8. Mélanie Poulin Corbin	NON	3 <sup>e</sup> universitaire	Animatrice	Beauceville
9. Cindy Fluet	NON	5 <sup>e</sup> secondaire	Animatrice	Beauceville
10. Cassandra Dion	NON	1 <sup>e</sup> collégial	Service de surveillance	Beauceville
11. Claudia Vermette Jean	NON	5 <sup>e</sup> secondaire	service de surveillance	Beauceville
12. Matthew Colgan	NON	3 <sup>e</sup> secondaire	Service de surveillance	Beauceville
13. Christine Doyon	NON	2 <sup>e</sup> universitaire	Accompagnement	St-Victor





SÉANCE 29 AVRIL 2013

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 29 avril 2013 à 19h10 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

## ***GREFFE***

### **R-2013-04-4725: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Lévy Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé **en reportant l'item 1.2** et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *Greffe*
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Avis de motion – programme de revitalisation du centre ville
  - 1.3. Adoption du règlement no 2013-290
  - 1.4. Don à comité d'aide Beauceville
2. *Hygiène du milieu*
3. *Voirie*
4. *Sécurité*
5. *Urbanisme*
6. *Travaux publics*
7. *Loisirs*
8. *Finances*
  - 8.1. Entente de règlement avec le groupe financier aga pour le remboursement d'honoraires
9. *Administration générale*
  - 9.1. Correspondance
  - 9.2. Affaires nouvelles
  - 9.3. Période de questions
10. Levée ou ajournement de la séance

### **Avis de motion – programme de Revitalisation du Centre Ville**

Le ou la conseiller(ère) \_\_\_\_\_ donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement d'emprunt d'un montant de 400 000\$ pour tous les travaux de réfection des trottoirs et bordures de rue, éclairage et pavage des stationnements, ajout et modification d'éclairage urbain, aménagements paysagers incluant le mobilier urbain, le tout tel que désigné par le conseil de ville dans le but de revitaliser le Centre-Ville

### **R-2013-04-4726: Adoption du règlement no 2013-290**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2013-290 sur les systèmes d'alarme anti intrusion soit adopté tel que rédigé.





SÉANCE DU 29 AVRIL 2013 (suite)

**R-2013-04-4727: Don à Comité d'aide Beauceville**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE Ville de Beauceville accorde une aide financière au montant de huit milles dollars (8 000 \$) au Comité d'aide de Beauceville pour l'agrandissement de leur bâtisse.

Que la Ville de Beauceville autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même le budget d'opérations le premier versement fait en 2013 et le deuxième en 2014.

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

### ***VOIRIE***

### ***SÉCURITÉ***

### ***URBANISME***

### ***TRAVAUX PUBLICS***

### ***LOISIRS***

**R-2013-04-4728: Programme Multi-Aventures 2013.**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville participe au programme Multi-Aventures 2013.

**R-2013-04-4729: Engagement d'étudiants – Service des loisirs**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu

QUE le Conseil de Ville de Beauceville approuve la recommandation du service des loisirs, pour l'engagement d'étudiants, pendant l'été, selon la liste déposée à cet effet et faisant partie intégrante des présentes minutes à l'annexe A.

## ***FINANCES***

**R-2013-04-4730: Entente de règlement avec le Groupe financier AGA pour le remboursement d'honoraires**

Attendu que l'UMQ a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Municipalité ;





SÉANCE DU 29 AVRIL 2013 (suite)

Attendu qu'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012 ;

Attendu que l'UMQ recommande d'accepter cette entente ;

Attendu que la Municipalité a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,

Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu :

QUE la Ville de Beauceville accepte l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **R-2013-04-4731: Résolution programme climat-municipalités**

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a entrepris depuis 2006 un vaste plan d'action pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec;

Attendu que dans le cadre de son plan d'action, le gouvernement a développé le programme Climat-municipalités afin de permettre aux municipalités de participer aux efforts du gouvernement dans sa lutte aux changements climatiques;

Attendu qu'en matière de réduction de GES, les municipalités peuvent assumer un leadership très important en revoyant la desserte de certains services aux citoyens, notamment la gestion des matières résiduelles et la planification de l'ensemble du transport de la collectivité;

Attendu que le programme Climat-municipalités subventionnait encore récemment les municipalités jusqu'à 90 % des dépenses admissibles afin qu'elles se dotent d'un inventaire de leurs émissions de GES et d'un plan d'action de réduction;

Attendu que quelque 250 municipalités et organismes municipaux se sont prévalus du programme depuis le 1er avril 2009;

Attendu que plusieurs autres municipalités ont déposé des dossiers répondant parfaitement aux critères d'admissibilité, et qu'elles sont en attente d'une réponse favorable depuis plusieurs mois;

Attendu qu'il s'agit pour ces municipalités d'une situation tout à fait inéquitable par rapport aux autres municipalités déjà subventionnées;

Attendu que les municipalités comprennent et appuient les efforts du gouvernement dans l'atteinte du déficit zéro pour son prochain exercice financier et saisissent l'importance de l'objectif pour l'avenir du Québec;





SÉANCE DU 29 AVRIL 2013 (suite)

Attendu que ces municipalités souhaitent ardemment pouvoir débiter leurs travaux entourant une meilleure gestion de leurs émissions de GES le plus rapidement possible grâce à l'appui de ce programme.

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au Conseil des ministres de considérer notre demande de financement en priorité, par souci d'équité, lorsque la disponibilité de fonds sera rétablie, et ce, selon les critères existants du programme Climat-municipalités au moment où les demandes ont été déposées.

#### Période de questions

Aucune question n'est posée

## ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

#### **R-2013-04-4732: Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE DU 29 AVRIL 2013 (suite)

ANNEXE A

**LISTE DES CANDIDATS RETENUS 2013 (2<sup>e</sup> entrevue)**

Candidats retenus	Employé en 2012	Degré de scolarité	Poste proposé	Résident de :
1. Alexandre Drouin	NON	4 <sup>e</sup> secondaire	Animateur	Saint-Georges
2. Julie Sirois	NON	4 <sup>e</sup> secondaire	Animatrice	Saint-Georges
3. Rosalie Guay	NON, assistante sauveteur et monitrice aquatique à Beauceville	4 <sup>e</sup> universitaire	Service de surveillance ou accompagnatrice (selon le besoin)	Saint-Georges







## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 6 mai 2013 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

***GREFFE*****R-2013-05-4733: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

**1. GREFFE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 22, 29 avril 2013

Dépôt des états financiers 2012 par Raymond Fortin de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C.R.L.

- 1.3. Avis de motion
- 1.4. Adoption du règlement 2013-292, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

**2. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 2.1. Modification à la résolution – 2012-10-2549, mandat firme BPR surveillance travaux barrage Lac Fortin
- 2.2. Mandat firme BPR surveillance chantier 39<sup>e</sup> Avenue et 19<sup>e</sup> Avenue nord

**3. VOIRIE****4. SÉCURITÉ****5. URBANISME**

- 5.1. Dérogation mineure – lot 3 488 857
- 5.2. Appui CPTAQ – 3 488 209
- 5.3. Appui CPTAQ – 3 488 207
- 5.4. Appui CPTAQ – 4 241 665
- 5.5. Appui CPTAQ – 3 489 306
- 5.6. Appui CPTAQ – 3 943 153

**6. TRAVAUX PUBLICS**

- 6.1. Acquisition d'un camion Ford Ranger 2010 – fond de roulement

**7. LOISIRS****8. FINANCES**

- 8.1. Approbation du bordereau des comptes

**9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 9.1. Autorisation signature protocole d'entente avec CCPB
- 9.2. Correspondance
- 9.3. Affaires nouvelles
- 9.4. Période de questions

**10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE****R-2013-05-4734: Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 22, 29 avril 2013**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 2, 22, 29 avril 2013 soient adoptés tels que rédigés.





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013 (suite)

**Dépôt des états financiers 2012 par Raymond Fortin de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C.R.L.**

**A-2013-05-358: Avis de motion**

Le Conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement d'emprunt pour la réhabilitation de conduites d'eau potable, réfection des conduites existante, réfection de la 9e Avenue.

**R-2013-05-4735: Adoption du règlement 2013-292, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2013-292 sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics soit adopté tel que rédigé

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

**R-2013-05-4736: Modification à la résolution – 2012-10-4549, mandat firme BPR surveillance travaux barrage Lac Fortin**

Considérant que la réfection du barrage du Lac Fortin prévue en 2012 a été reportée en 2013 du à la date tardive des travaux;

Considérant qu'à l'addenda no 1 de l'appel d'offre il était prévu une majoration du montant si les travaux étaient reportés;

En conséquence il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2012-10-4549 soit modifiée en majorant le montant à 59 011,70 \$ excluant les taxes.

**R-2013-05-4737: Mandat firme BPR surveillance chantier 39<sup>e</sup> Avenue et 19<sup>e</sup> Avenue nord**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

De mandater la firme BPR – Infrastructure Inc. pour la fourniture de service d'ingénieurs pour la surveillance de chantier sur la 39<sup>e</sup> Avenue et la 19<sup>e</sup> Avenue nord au montant de 33 443,00 \$ incluant les taxes.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même les règlements d'emprunt nos 2011-258 modifié par le règlement 2012-274 et 2012-277.

## ***VOIRIE***





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013 (suite)

## ***SÉCURITÉ***

## ***URBANISME***

### **R-2013-05-4738: Dérogation mineure – lot 3 488 857**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée sur la 53<sup>e</sup> Rue, lot 3 488 857 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ d'autoriser une marge latérale de 1,70 m, pour cette propriété, contrairement à la prescription de la zone qui est de 2 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 17 avril 2013

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

### **R-2013-05-4739: Appui CPTAQ lot 3 488 209**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 488 209, à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but d'autoriser l'utilisation du lot à une fin autre que l'agriculture, c'est-à-dire pour la construction d'un chalet;

Considérant que le lot en question est situé en zone forestière, selon le nouveau schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche;

Considérant l'accord de principe, entre la Commission de la Protection du Territoire Agricole et de la MRC Robert-Cliche, au sujet de la demande à portée collective en lien avec l'article 59 de la loi sur la Protection du Territoire et de l'Activité Agricole du Québec;

Considérant que l'accord de principe porte, entre autre, sur la possibilité de construire un chalet ou une résidence sur une propriété en zone forestière de plus de 10 hectares;

Considérant que lorsque l'accord de principe sera final et pleinement autorisé, la Ville de Beauceville aura l'autorisation d'émettre des permis de construction pour le même type de demande, sans avoir à produire une demande d'autorisation à la CPTAQ;

Considérant que même s'il subsiste d'autres endroits à l'intérieur des limites de la Ville de Beauceville pour la construction d'un chalet, ou une résidence la présente demande fait appel à une autorisation en lien avec l'entente de principe entre la MRC et la CPTAQ;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013 (suite)

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ, datée du 12 mars 2013

**R-2013-05-4740: Appui CPTAQ – 3 488 207**

Considérant la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, afin d'aliéner une partie du lot 3 488 207 du cadastre officiel de la province de Québec dans le but de transférer une partie du lot d'une superficie de 26 093m<sup>2</sup> à son voisin pour régulariser les titres de propriété;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec à l'effet d'obtenir une autorisation d'aliéner une partie du lot 3 488 207 du cadastre officiel de la province de Québec pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ, daté du 25 mars 2013.

**R-2013-05-4741: Appui CPTAQ – 4 241 665**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 4 241 665 à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner et de lotir de 5000 m<sup>2</sup> une partie du lot 4 241 665;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif envers l'agriculture;

En conséquence, il est proposé monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec à l'effet d'obtenir une autorisation d'aliéner et de lotir une partie du lot 4 241 665 du cadastre officiel de la province du Québec pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ, datée du 30 avril 2013.

**R-2013-05-4742: Appui CPTAQ – 3 489 306**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 489 306, à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec, dans le but d'autoriser l'utilisation du





## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013 (suite)

lot à une fin autre que l'agriculture, c'est-à-dire pour la construction d'un chalet attenant à une cabane à sucre;

Considérant que le lot en question est situé en zone forestière, selon le nouveau schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche;

Considérant l'accord de principe, entre la Commission de la Protection du Territoire Agricole et de la MRC Robert-Cliche, au sujet de la demande à portée collective en lien avec l'article 59 de la loi sur la Protection du Territoire et de l'Activité Agricole du Québec;

Considérant que l'accord de principe porte, entre autres, sur la possibilité de construire un chalet attenant à une cabane à sucre sur une propriété en zone forestière de plus de 10 hectares;

Considérant que lorsque l'accord de principe sera final et pleinement autorisé, la Ville de Beauceville aura l'autorisation d'émettre des permis de construction pour le même type de demande, sans avoir à produire une demande d'autorisation à la CPTAQ;

Considérant que même s'il subsiste d'autres endroits à l'intérieur des limites de la Ville de Beauceville pour la construction d'une cabane à sucre avec chalet, la présente demande fait appel à une autorisation en lien avec l'entente de principe entre la MRC et la CPTAQ;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation datée du 19 avril 2013

**R-2013-05-4743: Appui CPTAQ -3 943 153**

Considérant la demande faite par la propriétaire du lot 175-8 (3 943 153) à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, afin d'agrandir un secteur autorisé (dossier 174786 CPTAQ) pour l'implantation du champ d'épuration dans le but de rendre conforme les installations septiques du chalet existant du lot 175-8 (3 943 153) du cadastre de la paroisse St-François pour la Ville de Beauceville;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'autoriser l'utilisation d'une partie de la propriété dans le but de rendre conforme les installations septiques du lot 175-8 (3 943 153) du cadastre de la paroisse St-François pour la Ville de Beauceville pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ, daté du 25 mars 2013.





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013 (suite)

## ***TRAVAUX PUBLICS***

### **R-2013-05-4744: Acquisition d'un camion Ford F-150 - 2010 – fond de roulement**

Considérant que le camion Ford Ranger 2003 est à la fin de sa vie utile;

Considérant la demande de prix pour l'achat d'un nouveau camion pour le service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville autorise l'achat d'un camion Ford F150, 2010 usagé au montant de 24 949,59 \$ les taxes incluses,

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission présentée par Beauce Auto 2000 Inc,

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

## ***LOISIRS***

## ***FINANCES***

### **R-2013-05-4745: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2013-04 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **R-2013-05-4746: Autorisation signature protocole d'entente avec CCPB**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général, Félix Nunez, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville protocole d'entente avec la Corporation Culturel et patrimonial de Beauceville et faisant partie de la présente à l'annexe « A »





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013 (suite)

**Affaires nouvelles**

Monsieur le Maire met en garde les gens à ne pas allumer de feux à ciel ouvert nous sommes dans une période de à haut niveau de dangerosité et si les pompiers doivent aller sur les lieux il y a des frais assez élevés rattachés à cette sortie.

Monsieur le Maire invite les gens à réserver la date du 15 juin pour venir accueillir le Grand défi Pierre Lavoie et par la même occasion participer au Défi PSF.

Une motion de félicitations est adressée à Mme Marie-Philip Poulin pour ses nominations en tant que joueuse par excellence au Championnat de hockey féminin 2013 et d'athlète étudiante par excellence de l'Université de Boston

**Période de questions**

M. Michel Poulin dépose d'une demande concernant le rassemblement de la Chaudière le 26 mai 2013.

***LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*****R-2013-05-4747: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 mai 2013 à 18h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2013-05-4748: Adoption du règlement 2013-291 règlement décrétant une dépense de 873 000 \$ et un emprunt de 873 000 \$ pour des travaux de réhabilitation et de réfection de conduites et de rue.**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2013-291 décrétant une dépense de 873 000 \$ et un emprunt de 873 000 \$ pour des travaux de réhabilitation et de réfection de conduite et de rue soit adopté tel que rédigé.

**R-2013-05-4749: Adoption du règlement 2013-293 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000\$ pour des travaux de revitalisation du centre-ville**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2013-293 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour des travaux de revitalisation du centre-ville soit adopté tel que lu.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2013-05-4750: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité.

Que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
MADELEINE POULIN, Greffière

\_\_\_\_\_  
LUC PROVENÇAL, Maire







## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 27 MAI 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 27 mai 2013 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2013-05-4751: Mandat à BPR – étude économie de consommation d'eau potable – Royal Mat.**

Considérant que suite à l'installation d'un compteur à l'usine Royal Mat il a été constaté une forte consommation d'eau potable;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

De mandater la firme BPR Tetra Tech à faire l'analyse de la problématique de la consommation d'eau potable de l'usine Royal Mat et la proposition de solution afin de réduire l'usage d'eau potable au coût maximum de 15 000 \$ taxes en sus. Le tout tel que décrit dans l'offre de service daté du 25 avril 2013 n/ref: 18883.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

**R-2013-05-4752: Achat échelle – service sécurité incendie**

Considérant que l'échelle 35 pieds à la Caserne incendie a été déclarée non conforme;

Considérant les offres reçues par:

L'Arsenal	1 246 \$ + frais de transport 135 \$
Boivin et Gauvin	1 519 \$
Aéro-feu	1 900 \$

Considérant la recommandation du directeur de sécurité incendie d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « L'Arsenal. » est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « L'Arsenal » au montant de 1 246 \$, excluant les taxes et le transport.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes et le transport, à même son fonds de roulement

**R-2013-05-4753: Acceptation soumission Plateau St-François – phase II - prolongement des services 68e Avenue, 74e Avenue**

Considérant la demande de prix pour le prolongement des services 68e Avenue, 74e Avenue;





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2013 (suite)

Considérant les offres reçues par:

Pavages Abénakis Ltée	313 911,68 \$
Giroux & Lessard	315 372,11 \$
Gilles Audet Excavation Inc.	325 183,79 \$
R.J. Dutil & Frère Inc.	327 114,22 \$
Les Constructions de l'Amiante Inc.	364 226,31 \$
Transport Pierre Dionne Inc.	459 596,70 \$

Considérant la recommandation de la firme Roche d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Pavages Abénakis Ltée » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Pavages Abénakis Inc.» au montant trois cent treize mille neuf cent onze dollars et soixante-huit cents (313 911,68 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2013-287.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

**R-2013-05-4754: Demande de subvention pour amélioration du réseau routier**

*Cet item doit être retiré parce que l'approbation doit être faite après les travaux.*

**R-2013-05-4755: Embauche Sébastien Pouliot – col bleu**

Attendu que la Ville de Beauceville a procédé à un offre d'emploi comme employé au service des travaux publics

Considérant la recommandation du comité de sélection,

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville embauche, Sébastien Pouliot comme employé au service des travaux publics selon conditions de la convention collective des cols bleus en vigueur.

**R-2013-05-4756: Embauche candidat – services des loisirs**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE le Conseil de Ville de Beauceville approuve la recommandation du service des loisirs, pour l'engagement d'étudiants, pendant l'été, selon la liste déposée à cet effet et faisant partie intégrante des présentes minutes à l'annexe A.





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2013 (suite)

**R-2013-05-4757: Congédiement pompier Serge Couture**

Considérant que Serge Couture a eu un apprentissage depuis juin 2011 et ne rencontre pas les critères pour devenir pompier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les services de monsieur David Fournier ne sont pas retenus comme pompier volontaire.

**R-2013-05-4758: Acceptation contrat préventionniste André Bolduc**

Considérant que le préventionniste de la MRC Robert-Cliche ne peut remplir son mandat à la Ville de Beauceville

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE soit accepté l'offre de service de M André Bolduc comme préventionniste à temps partiel.

QUE le directeur général Félix Nunez soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent, le conseil étant complet les sujets suivants sont alors ajoutés et y consent****A-2013-05-359: Avis de motion**

Le Conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement d'emprunt pour la réfection du rang St-Gaspard.

**R-2013-05-4759: Participation financière au GDPL**

Considérant le partenariat pour la tenue de l'activité Grand Défi Pierre Lavoie (GDPL) tenue le 15 juin prochain;

Considérant qu'un arrêt (souper) se fera à Beauceville;

Considérant la demande de participation financière de 15 000 \$ à Ville de Beauceville;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville participe financièrement de l'ordre de 15 000 \$ au Grand Défi Pierre Lavoie lors du passage (souper) dans la ville le 15 juin 2013.





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2013 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration.

**R-2013-05-4760:   Embauche Mélissa Rodrigue**

Attendu que la Ville de Beauceville a procédé à une offre d'emploi comme secrétaire aux travaux publics

Considérant la recommandation du comité de sélection,

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville embauche madame Mélissa Rodrigue comme secrétaire au service des travaux publics.

QUE le directeur général Félix Nunez soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

**R-2013-05-4761:   Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE 3 JUIN 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 juin 2013 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

**GREFFE****R-2013-06-4762: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté en ajoutant l'item suivant à affaires nouvelles et en le laissant ouvert

❖ Appui à l'organisme le Murmure

**1. GREFFE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance du 6 mai et des séances extraordinaires du 7 mai et du 27 mai 2013
- 1.3 Dépôt de la décision de la Commission municipale
- 1.4 Maire suppléant
- 1.5 Vente et autorisation signature contrat Entrepôts du Parc CM s.e.n.c.
- 1.6 Adoption du règlement 2013-294

**2. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 2.1 Acceptation soumission pour le contrôle qualitatif de sols et matériaux – Plateau St-François et 39<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> Avenue

**3. VOIRIE**

- 3.1 Achat de lampadaires

**4. SÉCURITÉ**

- 4.1 Abrogation résolution no 2012-11-4589

**5. URBANISME**

- 5.1 Appui CPTAQ –3 488 568

**6. TRAVAUX PUBLICS****7. LOISIRS**

- 7.1 Demande de subvention pour le développement de la collection locale – Ministère de la culture et des communications
- 7.2 Réparation jeux sur l'île Ronde

**8. FINANCES**

- 8.1 Dépôt des indicateurs de gestion 2012
- 8.2 Affectation d'un montant de 230 000 \$ pour les travaux du barrage du Lac Fortin à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)
- 8.3 Affectation d'un montant de 22 300 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le remboursement du service de dettes lors des refinancements des règlements 2004-125 et 2003-107.
- 8.4 Approbation du bordereau des comptes
- 8.5 Renouvellement assurance des frais juridiques

**9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 9.1 Correspondance
- 9.2 Affaires nouvelles
- 9.3 Période de questions

**10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**



## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013 (suite)

**R-2013-06-4763: Adoption des procès-verbaux de la séance du 6 mai et des séances extraordinaires du 7 mai et du 27 mai 2013**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE des procès-verbaux de la séance du 6 mai et des séances extraordinaires du 7 mai et du 27 mai 2013 soient adoptés tels que rédigés.

**Dépôt de la décision de la Commission municipale CMQ-64399**

**R-2013-06-4764: Maire suppléant**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Steve Gosselin soit et est nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre, octobre 2013.

**R-2013-06-4765: Vente et autorisation signature contrat Entrepôts du Parc CM s.e.n.c.**

***Monsieur Claude Mathieu se retire de la présente résolution***

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE Ville de Beauceville vende à Entrepôts du Parc CM s.e.n.c. le lot 5 089 805 d'une superficie de 3 480,1 m<sup>2</sup> tel que décrit sur le plan minute 1583 de l'arpenteur géomètre Nadia Parent au montant de 3,767 \$ du mètre carré.

De mandater Me Anne Bolduc, notaire, à rédiger les contrats de vente du terrain à Entrepôts du Parc CM s.e.n.c.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour cette vente.

***Le Conseiller Claude Mathieu réintègre la réunion***

**R-2013-06-4766: Adoption du règlement 2013-294**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2013-294 décrétant une dépense de 754 800 \$ et un emprunt de 754 800 \$ pour réfection de travaux de voirie – rang St-Gaspard





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013 (suite)

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

### **R-2013-06-4767: Acceptation soumission pour le contrôle qualitatif de sols et matériaux – Plateau St-François et 39<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> Avenue**

Considérant la demande de prix pour le contrôle qualitatif de sols et matériaux pour les travaux du Plateau St-François et pour les travaux de la 39<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> Avenue;

Considérant les offres reçues par:

Pour le Plateau St-François:

Laboratoire LVM Inc.	5 885,60 \$ taxes en sus
Laboratoire Groupe ABS Inc.	7 725,00 \$ taxes en sus
Laboratoire SM Inc.	8 097,70 \$ taxes en sus

Pour les travaux sur la 39<sup>e</sup> et la 19<sup>e</sup> Avenue

Laboratoire LVM Inc.	6 412,80 \$ taxes en sus
Laboratoire Groupe ABS Inc.	8 856,00 \$ taxes en sus
Laboratoire SM Inc.	8 544,20 \$ taxes en sus

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics d'accepter les offres les plus basses;

Considérant que les offres de « Laboratoire LMV Inc. » sont les plus avantageuses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte les soumissions les plus basses, soient celles de « Laboratoire LMV Inc. » au montant cinq mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et soixante cents (5 882,60 \$) taxes exclues pour le Plateau St-François et six mille quatre-cent douze dollars et quatre-vingt cents (6 412,80 \$) pour les travaux de la 39<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> Avenue;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant de 5 882,60 \$, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2013-288 et le montant de 6 412,80 \$, incluant les taxes, à même les règlements d'emprunt 2011-257; 2011-258 et 2012-277

## ***VOIRIE***

### **R-2013-06-4768: Achat de lampadaires**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le Directeur des Travaux publics soit autorisé à faire l'achat et à l'installation de 9 lampadaires pour un montant de ± 7000 \$.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013 (suite)

## ***SÉCURITÉ***

### **R-2013-06-4769: Abrogation résolution no 2012-11-4589**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2012-11-4589 « ajout « arrêt obligatoire » » soit abrogée à toutes fins que de droit

## ***URBANISME***

### **R-2013-06-4770: Appui CPTAQ –3 488 568**

Considérant la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir les droits conjoints de ses copropriétaires d'une partie de l'immeuble visé (3 488 568) afin de pouvoir agrandir la propriété (lot 3 488 571).

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec à l'effet de pouvoir agrandir la propriété (lot 3 488 571) pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ, daté du 11 février 2013.

## ***TRAVAUX PUBLICS***

## ***LOISIRS***

### **R-2013-06-4771: Demande de subvention pour le développement de la collection locale – Ministère de la culture et des communications**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville – Bibliothèque Madeleine-Doyon soit autorisée à présenter une demande de subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications;

Que la Responsable division bibliothèque, culture et vie communautaire, madame Sheina Simoneau, soit nommée à titre de personne-contact afin de formuler et envoyer la demande;







## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013 (suite)

QUE S.H. le maire, Luc Provençal, soit nommé mandataire et soit autorisé à signer au nom du demandeur de la subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications

### **R-2013-06-4772: Réparation jeux sur l'île Ronde**

Considérant que les jeux sur l'île Ronde doivent plus sécuritaires;

Considérant que lesdits jeux sont là depuis plus de 10 ans;

Considérant qu'une mise aux normes est nécessaire;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de réparation de la compagnie Jambette Évolujoux au montant de cinq milles sept cent quatre-vingt-treize et cinquante-neuf cents (5 793,59 \$) taxes incluses tel que décrit dans leur soumission 1039663 daté du 16 mai 2013 et faisant partie de la présente résolution en l'annexe A;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

## ***FINANCES***

### **Dépôt des indicateurs de gestion 2012**

### **R-2013-06-4773: Affectation d'un montant de 230 000 \$ pour les travaux du barrage du Lac Fortin à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)**

Considérant le revenu supplémentaire des compteurs d'eau en 2012 (consommation plus élevée de certaines industries et installation de nouveaux compteurs);

Considérant que les coûts des travaux du Lac Fortin sont supérieurs au montant réservé par la TECQ 2005-2009;

Considérant que les travaux du Lac Fortin doivent être assumés par les propriétaires du secteur desservis par l'aqueduc;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Qu'un montant de 230 000 \$ soit affecté pour les travaux de réfection du barrage du Lac Fortin à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).





## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013 (suite)

**R-2013-06-4774: Affectation d'un montant de 22 300 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le remboursement du service de dettes lors des refinancements des règlements 2004-125 et 2003-107.**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QU'un montant de 22 300 \$ soit affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour le remboursement du service de dettes lors des refinancements des règlements #2004-125 et #2003-107

**R-2013-06-4775: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2013-05 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2013-06-4776: Renouvellement assurance des frais juridiques**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville renouvelle, pour un terme de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, le contrat d'assurance des frais juridiques aux conditions soumises, par BFL Québec Inc. en date du 22 mai 2013.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **Affaires nouvelles**

**R-2013-06-4777: Appui à l'organisme le Murmure**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie de l'organisme « Le Murmure » dans leur démarche à poser leur candidature au concours « Tournée de Célébration Kraft ».

- M. Sylvain Bolduc félicite le Club Optimiste pour leur organisation du Cyclo famille tenu le 26 mai dernier.

- M. Bolduc invite la population à participer au Grand Défi Pierre Lavoie le 15 juin prochain.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013 (suite)

**Période de questions**

- M. Gervais Lajoie exprime sa déception suite aux travaux faits en 2012 face à sa résidence.
- Mme Chantal Fecteau suggère qu'il y ait rencontre avant de tels travaux afin d'informer les personnes touchées.
- M. Gérard Roy remercie les membres du conseil et autres pour le dossier de la piste cyclable.

**R-2013-06-4778: Levée de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 juin 2013 à 16h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2013-06-4779: Appui et participation financière à CPE au Jardin de Dominique au projet d'implantation du nouveau CPE.**

Attendu que le CPE BC Au jardin de Dominique Inc. désire implanter un nouveau centre de la petite enfance de 52 places à Beauceville;

Attendu que le CPE BC Au jardin de Dominique Inc. demande une participation financière de la Ville de Beauceville au projet de construction du nouveau CPE;

Attendu que la Ville de Beauceville est consciente du manque important de places disponibles en garderie pour les familles de Beauceville;

Attendu que la demande est conforme aux orientations dictées par sa politique familiale;

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que la Ville de Beauceville consent à participer financièrement au projet d'implantation d'un nouveau CPE en s'engageant à donner gratuitement le terrain sur lequel le nouveau bâtiment et ses installations seront construits, jusqu'à concurrence d'une superficie de terrain de 37 000 pi<sup>2</sup>.

**R-2013-06-4780: Mandat de support technique durant la construction barrage Lac Fortin à la firme Hydro Sys**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

De mandater la firme Hydrosys, experts-conseils, à titre de support technique durant la construction du barrage du Lac Fortin pour un budget maximum de 16 000 \$ incluant les taxes, aux tarifs horaires suivants:

Ingénieur de projet:	105 \$/heure
Ingénieur junior:	79 \$/heure
Technicien:	79 \$/heure
Frais de déplacement:	350 \$/déplacement

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2009 (TECQ) **le montant total incluant les taxes.**

**R-2013-06-4781: Affectation d'un montant de 140 000 \$ pour asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2013 (suite)

QU'un montant de cent quarante mille dollars (140 000 \$) soit affecté pour l'asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2013-06-4782: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

Que la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 17 juin 2013 à 17h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Claude Mathieu, Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2013-06-4783: Acceptation soumission resurfaçage et rapiéçage**

Considérant la demande de prix pour des travaux resurfaçage et de rapiéçage en béton bitumineux;

Considérant les offres reçues par :

	Paveuse	Rateau	Chaîne
Pavages Sartigan Ltée	117,39 \$/t.m.	218,00 \$/t.m.	50,00\$/m.l.
Pavages Saint-Laurent	118,55 \$/t.m.	275,65 \$/t.m.	29,90 \$/m.l.

Considérant que l'offre de Pavages Sartigan Ltée est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de Pavages Sartigan Ltée aux prix

à la paveuse	117,39 \$/t.m.
pour l'épandage de finition au rateau	218,00 \$/t.m.
pour la chaîne de béton bitumineux à la machine	50,00 \$/m.l.

la TPS et la TVQ exclues

**R-2013-06-4784: Acceptation soumission réfection du poste de surpression et du réservoir de la 181<sup>e</sup> Rue.**

Considérant la demande de prix pour la réfection du poste de surpression et du réservoir de la 181<sup>e</sup> Rue;

Considérant les offres reçues par:

MP Eco Inc.	221 712,66 \$
Les Pavages Pascal	226 020,15 \$
Turcotte (1989) Inc.	256 934,63 \$
Filtrum Inc.	274 330,35 \$
Le Groupe Mécano Inc.	293 599,50 \$

Considérant la recommandation de la firme Genivar d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de MP Eco Inc. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de MP Eco au montant de deux cent vingt-un mille sept-cent douze dollars et soixante-six cents, taxes incluses;





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2013 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approuve le montant total, incluant les taxes, à même son règlement 2013-287.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**R-2013-06-4785: Acceptation soumission pour préparation plan et devis pour divers travaux**

Considérant la demande de prix pour la préparation de plans et devis pour divers travaux;

Considérant les offres reçues par:

	Génivar	BPR
- Réfection 3 <sup>e</sup> Avenue, 93 <sup>e</sup> Rue et 9 <sup>e</sup> Avenue	11 267,55 \$	12 296,15 \$
- Réfection 9 <sup>e</sup> Avenue	10 922,63 \$	
- Réhabilitation de conduite d'aqueduc	6 323,00 \$	13 852,21 \$

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de Genivar est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu, Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de Genivar aux montants suivants taxes incluses;

- Réfection 3 <sup>e</sup> Avenue, 93 <sup>e</sup> Rue et 9 <sup>e</sup> Avenue	11 267,55 \$
- Réfection 9 <sup>e</sup> Avenue	10 922,63 \$
- Réhabilitation de conduite d'aqueduc	6 323,00 \$

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approuve le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2013-291.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**R-2013-06-4786: Acceptation soumission reconstruction du poste de pompage PP6.**

Considérant la demande de prix pour la reconstruction du poste de pompage PP6

Considérant les offres reçues par:

MP Eco Inc.	394 158,53 \$
Allen Entrepreneur	435 755,25 \$

Considérant la recommandation la firme BPR d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de MP Eco Inc. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,, Appuyée par monsieur Dany Veilleux et à l'unanimité





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2013 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de MP Eco Inc. au montant de trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante-huit dollars et trente-deux cents (394 158,53 \$), taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2013-286

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**A-2013-360:**      **Avis de motion modifiant le règlement 2010-244 permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.**

Le conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2010-244 permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent.**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2013-06-4787:**      **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
MADELEINE POULIN, Greffière

\_\_\_\_\_  
LUC PROVENÇAL, Maire







SÉANCE 2 JUILLET 2013

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 juillet 2013 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

## **GREFFE**

### **R-2013-07-4788: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté en ajoutant à affaires nouvelles les items suivants:

- ❖ Félicitations aux pompiers et employés des Travaux publics pour la distribution des avis d'ébullition
- ❖ IPC
- ❖ Félicitation à la Corporation Île Ronde pour le 23 et 24 juin 2013
- ❖ Mention honorable pour le grand Défi Pierre Lavoie

Et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

#### **1. GREFFE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux de la séance du 3 juin et des séances extraordinaires du 10 et 17 juin 2013
- 1.3. Adoption du règlement 2013-295 modifiant le règlement 2010-244 «permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux»
- 1.4. Renouvellement contrat Veolia Es matières résiduelles Inc.

#### **2. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **3. VOIRIE**

- 3.1. Acceptation soumission pour l'acquisition d'un appareil respiratoire
- 3.2. Acceptation soumission étude pour le mur de soutènement 9e Avenue
- 3.3. Acceptation soumission – étude de stabilisation du talus - 94e Rue

#### **4. SÉCURITÉ**

#### **5. URBANISME**

- 5.1 CPTAQ –5 096 772

#### **6. TRAVAUX PUBLICS**

#### **7. LOISIRS**

- 7.1. Embauche candidat – service des loisirs

#### **8. FINANCES**

- 8.1. Acceptation des états financiers de l'O.H. Beauceville, édifice Le Castel
- 8.2. Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.
- 8.3. Subvention pour terrain soccer.- École Jésus Marie
- 8.4. Approbation du bordereau des comptes

#### **9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 9.1. Correspondance
- 9.2. Affaires nouvelles
- 9.3. Période de questions

#### **10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

- 10.1. Levée ou ajournement de la séance





SÉANCE DU 2 JUILLET 2013 (suite)

**R-2013-07-4789: Adoption des procès-verbaux de la séance du 3 juin et des séances extraordinaires du 10 et 17 juin 2013**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE des procès-verbaux de la séance du 3 juin et des séances extraordinaires du 10 et 17 juin 2013 soient adoptés tels que rédigés.

**R-2013-07-4790: Adoption du règlement 2013-295 modifiant le règlement 2010-244 «permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux»**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2013-295 modifiant le règlement 2010-244 «permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux» soit adopté tel que rédigé.

**R-2013-07-4791: Renouvellement contrat Veolia Es matières résiduelles Inc.**

Considérant que le contrat liant « Veolia Es matières résiduelles Inc. » avec la Ville de Beauceville se termine le 31 décembre 2013;

Considérant qu'il est spécifié que le contrat pourra être renouvelé pour 2 périodes de 1 an;

Considérant que la Ville de Beauceville désire renouveler pour les mêmes périodes;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville renouvelle pour 1 période de 1 an le contrat pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères tel que spécifié dans le contrat intervenu entre les deux parties le 20 décembre 2010 selon les ajustements prévus à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour chacune des années.

QUE monsieur le maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'amendement au contrat

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

### ***VOIRIE***

**R-2013-07-4792: Acceptation soumission pour l'acquisition d'un appareil respiratoire**

Considérant l'obligation pour la santé et sécurité au travail d'acquérir un appareil respiratoire pour les travaux en espaces clos;

Considérant la demande de prix pour l'acquisition d'un appareil respiratoire

Considérant l'offre reçue par:

--	--



## SÉANCE DU 2 JUILLET 2013 (suite)

Aero Feu 4 984,17 \$

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, monsieur Denis Guay, d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre, soit celle de « Aero Feu » au montant quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre dollars et dix-sept cents (4 984,17 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même fonds de roulement.

**R-2013-07-4793: Acceptation soumission étude pour le mur de soutènement 9<sup>e</sup> Avenue**

Considérant la demande de prix pour l'étude du mur de soutènement de la 9<sup>e</sup> Avenue

Considérant les offres reçues par Genivar au montant de 4 260 \$ détaillé comme suit:

Ingénieur Sr structure	120 \$/h
Ingénieur int. Infrastructures	90 \$/h
Technicien	70 \$/h
Auxiliaire	50 \$/h

Considérant la recommandation par le directeur des travaux publics, monsieur Denis Guay, d'accepter l'offre de Genivar;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « Genivar » pour l'étude du mur de soutènement de la 9<sup>e</sup> Avenue au montant quatre mille deux cent soixante (4 260 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fond d'administration.

**R-2013-07-4794: Acceptation soumission – étude de la stabilisation du talus - 94e Rue**

Considérant la demande de prix pour l'étude de la stabilisation du talus - 94e Rue

Considérant l'offre reçue par LVM au montant de 5 737, 50 \$;

Considérant la recommandation du directeur de l'urbanisme, monsieur Richard Longchamps, d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de « LMV » au montant cinq mille sept cent trente-sept dollars et cinquante cents (5 737, 50 \$) taxes exclues;





SÉANCE DU 2 JUILLET 2013 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approuve le montant total, incluant les taxes, à même le fond d'administration.

## ***SÉCURITÉ***

## ***URBANISME***

### **R-2013-07-4795: CPTAQ –5 096 772**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 5 096 772 à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser une partie du lot à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles;

Considérant qu'avant l'acquisition par le ministère des Transports de l'emprise devant servir au prolongement de l'autoroute 73, la propriété du demandeur ne formait qu'un seul lot 3 488 717;

Considérant que sur cette propriété subsistaient déjà deux constructions avant l'apparition de la LPTAA, selon les informations fournies par le demandeur;

Considérant que cette demande ne résultera pas par l'implantation d'un nouvel usage autre que l'agriculture, mais plutôt par le déplacement d'un usage déjà existant;

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

Considérant qu'en fonction de l'article 62 de la LPTAA, la Ville considère que cette demande ne portera pas de préjudice au développement agricole du secteur.

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objectera pas à la décision de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec si cette dernière accueille favorablement la demande produite par le propriétaire des lots 5 096 768 et 5 096 772 à l'effet d'obtenir une autorisation pour déplacer un des chalets situé sur le lot 5 096 768 vers et sur le lot 5 096 772 du cadastre officiel de la province du Québec pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ, datée du 21 juin 2013.

## ***TRAVAUX PUBLICS***





SÉANCE DU 2 JUILLET 2013 (suite)

## ***LOISIRS***

### **R-2013-07-4796:   Embauche candidat – service des loisirs**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin  
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de Ville de Beauceville approuve la recommandation du service des loisirs, pour l'engagement de madame Alexane Cliche pendant l'été comme accompagnatrice au camp de jour.

## ***FINANCES***

### **R-2013-07-4797:   Acceptation des états financiers du O.H. Beauceville, édifice Le Castel**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyée par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les états financiers de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice « Le Castel » 200, 38e Avenue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2012, soient et sont acceptés.

### **Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.**

#### ***Monsieur le maire se retire de la présente résolution***

### **R-2013-07-4798:   Subvention pour terrain soccer- École Jésus Marie**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que Ville de Beauceville accorde une aide financière au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) à l'École Jésus Marie pour l'aménagement et la réalisation d'un terrain de soccer sur leur terrain.

QUE cette aide financière est conditionnelle à une entente de partenariat sur l'utilisation du terrain.

QUE le Maire suppléant et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente à intervenir.

Que la Ville de Beauceville autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même le budget d'opérations et payable le 31 mars sur 5 ans, 2013 étant la première année.

#### ***Monsieur le Maire réintègre la réunion***

### **R-2013-07-4799:   Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité





SÉANCE DU 2 JUILLET 2013 (suite)

QUE le bordereau des comptes 2013-06 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **Correspondance**

- M. Félix Nunez fait la description de l'échéancier pour les travaux du barrage Lac Fortin
- Mme Renée Berberi fait la lecture de la lettre du MTQ reçue le 13 juin dernier concernant les boîtes à fleurs et autres décorations sur les dispositifs de retenue et les lampadaires présents sur les structures.

### **Affaires nouvelles**

#### **R-2013-07-4800: Indexation des employés non syndiqués et membres du conseil pour l'année 2013**

Attendu l'entente sur les conditions de travail des employés non syndiqués actuellement en vigueur;

Attendu que le Conseil désire modifier certaines conditions au niveau du salaire des employés ayant atteint le maximum de leur échelle;

Considérant que le rapport de Statistiques Canada indique une progression de l'indice des prix à la consommation de 1,5% pour l'année 2012;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE les modifications suivantes soient apportées dans les conditions de travail des employés non syndiqués:

1. QUE l'échelle salariale régissant la rémunération des employés non syndiqués et des membres du conseil soit majorée de 1,5% selon l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
2. Les employés non syndiqués ayant atteint le maximum de leur échelle ne verront pas leur salaire augmenté d'un pourcentage correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année;
3. Les employés non syndiqués occupant certains postes pourront bénéficier d'une prime de rendement établie en fonction des critères de performance. Cette prime de rendement sera octroyée à la discrétion du Conseil municipal et ce, en fonction du degré d'atteinte des critères de performance déterminés par la Direction générale. Le montant de cette prime, si elle est accordée, pourra varier d'une année à l'autre et ce, en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible à cet effet. Le versement de cette prime, le cas échéant, sera effectué au 1<sup>er</sup> janvier suivant et suite à l'évaluation des employés visés par leur supérieur immédiat et le directeur général au courant de l'été de chaque année.





## SÉANCE DU 2 JUILLET 2013 (suite)

- M. Lévy Mathieu remercie les pompiers et employés des Travaux publics pour leur collaboration dans le cadre de la distribution des avis d'ébullition d'eau, aux citoyens de la Ville, vendredi dernier, le 28 juin 2013.
- Mme Renée Berberi félicite la Corporation de l'Île Ronde pour la fin de semaine de la débâcle tenue le 22 et 23 juin 2013
- M. Sylvain Bolduc fait une mention honorable à tous les bénévoles et employés de la Ville pour l'implication dans l'organisation du Grand Défi Pierre Lavoie qui fut déroulé le samedi 15 juin 2013.

**Période de questions**

Présentation de M. Frédéric Bertrand, responsable d'Aquatech

Description des événements concernant l'avis d'ébullition de l'eau produite vendredi dernier le 28 juin et explications dues à la demande

Explications supplémentaires demandés par le journaliste concernant l'avis d'ébullition

Questions de l'autre journaliste concernant la disposition de nos boîtes à fleurs

Réfection de travaux de voirie – rang Saint-Gaspard

Monsieur Yvon Rodrigue: Questions sur les travaux à réaliser dans le rang St-Gaspard, la nature des travaux, le délai des travaux, l'échéancier ainsi que son offre pour disposer le matériel restant sur sa propriété

Monsieur et Madame Denis Pomerleau du rang St-Gaspard

Leur demande est de poser de l'asphalte sur une distance de .5 kilomètres à partir de la route du Golf lors des travaux qui seront effectués pour la réfection de travaux de voirie dans le rang Saint-Gaspard

Suggestions apportées par M. Yvon Rodrigue de vérifier les coûts à savoir lequel est le plus économique étendre un abat-poussière ou poser de l'asphalte suite à la demande de M. et Madame Pomerleau

***LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*****R-2013-07-4801: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

LUCIE POULIN, Assistante greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE DU 19 AOÛT 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 19 août 2013 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

## ***GREFFE***

### **R-2013-08-4802: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyée par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté avec les modifications suivantes:

- ❖ retirer l'item 1.9
- ❖ reporter l'item 2.4  
et ajouter à l'item « affaires nouvelles »
- ❖ autorisation signature cession contrat Martin Jacques et Christiane Paquet
- ❖ félicitation à Rosalie Chabot en patinage artistique et Laurence Duval en soccer  
et que l'item « affaires nouvelles » reste ouvert.

#### 1. *GREFFE*

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2013
- 1.3 Dépôt procès-verbal de correction
- 1.4 Mandat - représenter la Ville - Cour des petites créances
- 1.5 Mandat - cause no° 27028-01-2013-06-21, 27028-02-2013-06-21, 27028-03-2013-06-21
- 1.6 Adoption politique et procédure - requête et demandes d'informations
- 1.7 Modification à la politique de gestion contractuelle, R-2010-12-3980
- 1.8 Avis de motion
- 1.9 Avis de motion

#### 2. *HYGIÈNE DU MILIEU*

- 2.1 Acceptation rapport annuel de la gestion de l'eau potable
- 2.2 Acceptation soumission surveillance de chantier « Réfection poste de surpression, 181e Rue »
- 2.3 Acceptation soumission surveillance « réfection du poste de pompage no 6 »
- 2.4 Acceptation soumission réfection de la 3e Avenue, 93e Rue et 9e Avenue

#### 3. *VOIRIE*

#### 4. *SÉCURITÉ*

- 4.1 Signature convention collective pompier
- 4.2 Embauche d'un pompier

#### 5. *URBANISME*

- 5.1 Dérogation mineure – lot no 3 802 688
- 5.2 Dérogation mineure – lot no 4 060 332
- 5.3 Dérogation mineure – lot no 4 061 022, 4 241 764
- 5.4 Dérogation mineure – lot no 3 487 689
- 5.5 Dérogation mineure – lot no 3 488 417
- 5.6 Demande CPTAQ – lot 3 490 031
- 5.7 Demande CPTAQ – lot 4 570 832
- 5.8 Demande CPTAQ – Piste cyclable
- 5.9 Demande CPTAQ – lots : 3 488 924, 3 489 056, 3 489 155
- 5.10 Demande CPTAQ – lot : 4 060 122
- 5.11 Projet halte septique - piste cyclable







## SÉANCE DU 19 AOÛT 2013 (suite)

- 5.12 Acceptation soumission - réalisation des garde-corps
- 6. TRAVAUX PUBLICS
- 7. LOISIRS
- 7.1 Politique de remboursement – services des loisirs
- 8. FINANCES
- 8.1 Regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2013-2018
- 8.2 Approbation du bordereau des comptes
- 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - Correspondance
  - Affaires nouvelles
  - Période de questions
- 10. *Levée ou ajournement de la séance*

**R-2013-08-4803: Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2013**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2013 soit adopté tel que rédigé.

**Dépôt procès-verbal de correction de la résolution no 2013-06-4765****R-2013-08-4804: Mandat - représenter la Ville - Cour des petites créances**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général, monsieur Félix Nunez, soit mandaté à représenter la Ville de Beauceville dans la cause A-350-32-008958-128 DF001 le 4 septembre 2013 Cour du Québec, Chambre civile – division des petites créances.

**R-2013-08-4805: Mandat - cause no° 27028-01-2013-06-21, 27028-02-2013-06-21, 27028-03-2013-06-21**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE Me Philippe Asselin soit mandaté à représenter la Ville de Beauceville dans les causes nos° 27028-01-2013-06-21, 27028-02-2013-06-21, 27028-03-2013-06-21.

**R-2013-08-4806: Adoption politique et procédure - requête et demandes d'informations**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la résolution no 2011-06-4108 adoptant la politique et procédures en gestion des plaintes soit abrogée à toutes fins que de droits

D'adopter la politique et procédures de requête et demandes d'informations tel que décrit à l'annexe « A » et faisant partie intégrante de la présente résolution.





SÉANCE DU 19 AOÛT 2013 (suite)

**R-2013-08-4807: Modification à la politique de gestion contractuelle, R-2010-12-3980**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

Que la politique de gestion contractuelle adoptée par la résolution 2012-12-3980 en date du 20 décembre 2010 soit modifiée comme suit:

dans le paragraphe a) à la mesure no 7, remplacer les mots « devra s'assurer » par les mots « autoriser préalablement, par écrit ».

**A-2013-08-361: Avis de motion**

Le ou la Conseiller(ère) donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2011-260 afin de l'augmenter de 175 000 \$

**Avis de motion**

Le ou la Conseiller(ère) donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement pour un règlement d'emprunt pour permettre la construction d'un édifice industriel d'une superficie de 13 000 pieds carrés dans le parc industriel.

***HYGIÈNE DU MILIEU*****R-2013-08-4808: Acceptation rapport annuel de la gestion de l'eau potable**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville approuve le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012 préparé le directeur des travaux publics, Denis Guay, daté du 20 juin 2013.

QUE ledit rapport fait partie intégrante de la présente résolution

**R-2013-08-4809: Acceptation soumission surveillance de chantier « Réfection poste de surpression, 181e Rue »**

Considérant la demande de prix pour la surveillance de chantier « réfection poste de surpression, 181e Rue »

Considérant les offres reçues par:

Genivar	8 623,13 \$
BPR - infrastructure Inc.	20 695,50 \$

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Genivar » est la plus avantageuse

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyée par madame Renée Berberi t résolu à l'unanimité





SÉANCE DU 19 AOÛT 2013 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Genivar » au montant huit mille six cent vingt- trois dollars et treize cents (8 623,13 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2013-287.

**R-2013-08-4810: Acceptation soumission surveillance « réfection du poste de pompage no 6 »**

Considérant la demande de prix pour la surveillance de chantier « réfection du poste de pompage no 6 »

Considérant les offres reçues par:

Genivar	15 521,63 \$
BPR - infrastructure Inc.	18 970,88 \$

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Genivar » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc, Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Genivar » au montant quinze mille cinq cent vingt et un dollars et quatre-vingt-huit cents (15 521,63 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même règlement d'emprunt 2013-286.

**Acceptation soumission réfection de la 3e Avenue, 93e Rue et 9e Avenue**

Considérant la demande de prix pour « réfection de la 3<sup>e</sup> Avenue, 93<sup>e</sup> Rue et 9<sup>e</sup> Avenue ».

Considérant les offres reçues par:

R.J. Dutil & Frères Inc.	267 957,29 \$
Les Excavations de la Chaudière Inc.	271 326,95 \$
Giroux et Lessard Ltée	295 603,20 \$
Action Prologix Inc.	305 365,55 \$
T.G.C. Inc.	342 010,38 \$

Considérant la recommandation de la firme Genivar d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « R.J. Dutil & Frères Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_, Appuyé par \_\_\_\_ et résolu à l'unanimité





SÉANCE DU 19 AOÛT 2013 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « R.J. Dutil & Frères Inc. » au montant deux cent soixante-sept mille neuf cent cinquante-sept dollars et vingt-neuf cents (267 957,29 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son règlement 2013-291.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

## **VOIRIE**

## **SÉCURITÉ**

### **R-2013-08-4811: Signature convention collective pompier**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, le directeur général, Félix Nunez et le directeur du service de sécurité incendie, Daniel Fortin, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le renouvellement de la convention collective des pompiers d'une durée de 5 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2017 tel que recommandé par messieurs Félix Nunez, dir. gén. et Daniel Fortin, dir. service sécurité incendie.

### **R-2013-08-4812: Embauche d'un pompier**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Pascal Loubier soit embauché comme pompier volontaire selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

## **URBANISME**

### **R-2013-08-4813: Dérogation mineure – lot no 3 802 688**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée 479, boulevard Renault lot no 3 802 688 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ À la propriété localisée sur le lot 3 802 688 du boulevard Renault de la Ville de Beauceville, la dérogation mineure consiste à régulariser la marge latérale arrière à 0.39 mètre contrairement à la prescription de la zone qui est de 1.0 mètre.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;





## SÉANCE DU 19 AOÛT 2013 (suite)

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 24 juillet 2013

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée

**R-2013-08-4814: Dérogation mineure – lot no 4 060 332**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée 264, route 108 lot no 4 060 332 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ À la propriété localisée sur le lot 4 060 332 de la route 108 de la Ville de Beauceville, la dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un gazébo à la limite de l'emprise de la propriété de la Ville (rue projetée).

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 24 juillet 2013.

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

**R-2013-08-4815: Dérogation mineure – lots nos 4 061 022, 4 241 764**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée 205, 132e Rue lot no 4 061 022, 4 241 764 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ À la propriété localisée sur le lot 4 061 022, 4 241 764, PC 24516 de la 132e Rue de la Ville de Beauceville, la dérogation mineure consiste à obtenir l'autorisation de placer un gazebo sur la cour avant face à l'avenue Lambert.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 24 juillet 2013

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité





SÉANCE DU 19 AOÛT 2013 (suite)

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

**R-2013-08-4816: Dérogation mineure – lot no 3 487 689**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée 237e Rue lot no 3 487 689 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ À la propriété localisée sur le lot 3 487 689 de la 237<sup>e</sup> Rue de la Ville de Beauceville, la dérogation mineure consiste autoriser la construction d'une nouvelle résidence dont la façade demandée est 20 mètres contrairement à la prescription de la zone qui est de 50 mètres.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 24 juillet 2013.

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée

**R-2013-08-4817: Dérogation mineure – lot no 3 488 417**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée 692, 25e Avenue lot no 3 488 417 à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ À la propriété localisée sur le lot 3 488 417 de la 25e Avenue de la Ville de Beauceville, la dérogation mineure consiste à autoriser une diminution de la marge de recul avant à 2,5 mètres par rapport à la 99e Rue afin de permettre l'agrandissement de la résidence, contrairement à la prescription de la zone qui est de 6 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 24 juillet 2013.

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée

**R-2013-08-4818: Demande CPTAQ – lot 3 490 031**





## SÉANCE DU 19 AOÛT 2013 (suite)

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 3 487 717, dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ dans le but d'agrandir un terrain résidentiel déjà existant pour atteindre une superficie de 4923m<sup>2</sup> afin de prévoir un emplacement supplémentaire suffisant pour les installations septiques, utiliser une partie du terrain lot no 3 490 031 pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 14 juin 2013,

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant la demande conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation datée du 14 juin 2013.

**R-2013-08-4819: Demande CPTAQ – lot 4 570 832**

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 4 060 248, dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ dans le but d'agrandir un terrain résidentiel déjà existant pour atteindre une superficie de 5000m<sup>2</sup>, de joindre le puits au terrain actuel et de prévoir un emplacement supplémentaire suffisant pour les installations septiques, utiliser une partie du terrain lot no 4 570 832 pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 10 juillet 2013,

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant la demande conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation datée du 10 juillet 2013.

**Monsieur Lévy Mathieu quitte la réunion****R-2013-08-4820: Demande CPTAQ – Piste cyclable**

Considérant la demande faite par le propriétaire des lots 3 490 399, 3 490 398, 3 490 397, 3 490 396, 3 490 395, 3 490 383, 3 490 382, 3 490 381, 3 490 380, 3 490 379, 3 490 419, 3 490 378, 3 490 377, 3 490 375, 3 488 103, 3 490 394, 3 490 384, dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ dans le but d'utiliser le terrain susmentionné pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 26 juillet 2013,

Considérant l'impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1.

Considérant la demande conforme à la réglementation municipale;







## SÉANCE DU 19 AOÛT 2013 (suite)

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande du propriétaire des lots susmentionnés à la CPTAQ, pour autoriser la demande présentée et signée le 26 juillet 2013 par la propriétaire du terrain en question.

**R-2013-08-4821: Demande CPTAQ – lots : 3 488 924, 3 489 056, 3 489 155**

Considérant la demande faite pour les lots 3 488 924, 3 489 056, 3 489 155, dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ dans le but d'utiliser les terrains susmentionnés pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 23 juillet 2013,

Considérant l'impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1.

Considérant la demande conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite pour les lots 3 488 924, 3 489 056, 3 489 155 à la CPTAQ, pour autoriser la demande présentée et signée le 23 juillet 2013.

**Monsieur Lévy Mathieu réintègre la réunion****R-2013-08-4822: Demande CPTAQ – lot : 4 060 122**

Considérant la demande faite pour le lot 4 060 122 dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ afin d'utiliser le terrain susmentionné pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 25 juillet 2013,

Considérant l'impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1.

Considérant la demande conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite pour le lot 4 060 122 pour autoriser la demande présentée et signée le 25 juillet 2013.

**R-2013-08-4823: Projet halte septique - piste cyclable**

Considérant que l'aménagement de la future piste cyclable sera à proximité du parc des Rapides-du-Diable;

Considérant que le parc des Rapides-du-Diable est une halte touristique et un site touristique accueillant, sécuritaire et convivial;







SÉANCE DU 19 AOÛT 2013 (suite)

Considérant que les usagers de la piste auront besoin d'un repos ou d'une pause sur le parcours et que le parc des Rapides-du-Diable s'y prête bien;

Considérant que l'aménagement d'une halte septique sera nécessaire le long de la piste;

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie le projet de construction d'une halte septique complète sur le site du Parc des Rapides-du-Diable.

**R-2013-08-4824: Acceptation soumission - réalisation des garde-corps**

Considérant la demande de prix pour « réalisation des garde-corps le long de la promenade de la rivière Chaudière et au niveau des escaliers;

Considérant les offres reçues par:

Atelier d'usinage Louis Bernard Inc.	29 479,00 \$
Soudure Steeve Lessard Inc.	33 250,00 \$
ID Soudure Inc.	36 496,88 \$
Atelier d'usinage Jacques et Frères	40 500,00 \$

Considérant la recommandation du directeur de l'urbanisme, Richard Longchamps, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Atelier d'usinage Louis Bernard Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Atelier d'usinage Louis Bernard Inc. » au montant vingt-neuf mille quatre-cent soixante-dix-neuf dollars (29 479,00 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 2013-293.

## ***TRAVAUX PUBLICS***

### ***LOISIRS***

**R-2013-08-4825: Politique de remboursement – services des loisirs**

Considérant qu'il arrive qu'il y ait abandon d'activités par la clientèle du service des loisirs;





## SÉANCE DU 19 AOÛT 2013 (suite)

Considérant que la Commission des loisirs recommande une politique de remboursement;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville approuve la politique de remboursement de l'inscription à une activité du service des loisirs tel que recommandé par la Commission des loisirs, comme suit:

- ❖ Remboursement de 80% des cours restant à la date de demande
- ❖ Remboursement à 100% des cours restant à la date de demande si la cause est maladie ou problème de santé

## ***FINANCES***

### **R-2013-08-4826: Regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2013-2018**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville adhère au regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de service de consultant et de gestionnaire de risques 2013-2018.

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et madame la Trésorière, Lucie Gravel, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville ladite entente.

### **R-2013-08-4827: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2013-08 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **Correspondance**

- aucune correspondance

### **Affaires nouvelles**

### **R-2013-08-4828: Cession terrain à Martin Jacques et Christiane Paquet**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville cède à monsieur Martin Jacques et madame Christiane Paquet une partie d'une ancienne route désaffectée sur la partie de lot 3 490 481, d'une





SÉANCE DU 19 AOÛT 2013 (suite)

superficie de 302,1 m<sup>2</sup> et une partie de lot 3 490 481 d'une superficie de 973,9 m<sup>2</sup> tel que décrit sur le plan préparé par madame Nadia Parent, arpenteur géomètre et portant le numéro 1866 de ses minutes et selon le projet de contrat préparé par le notaire, Denys Quirion .

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville ledit acte de cession.

**Période de questions**

***Levée ou ajournement de la séance***

**R-2013-08-4829: Levée de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 26 AOÛT 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 26 août 2013 à 19h55 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Dany Veilleux et Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

**Appui à la Fondation des centres d'hébergement et CLSC de Beauce pour une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières.**

Cet item est annulé à la demande des membres présents.

**A-2013-08-362: Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour la construction d'une bâtisse dans le parc industriel.**

Le Conseiller Steve Gosselin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement pour un règlement d'emprunt pour permettre la construction d'un édifice industriel d'une superficie de ±13 000 pieds carrés dans le parc industriel

**A-201308-363: Avis de motion modifiant le règlement numéro 98-22 sur le colportage**

La Conseillère Renée Berberi donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera proposé un règlement modifiant le règlement 98-22 sur le colportage.

**R-2013-08-4830: Mandat à Me Philippe Asselin**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

De mandater Me Philippe Asselin de la firme Morency avocat à représenter la Ville de Beauceville le 6 septembre 2013 dans le dossier CAS: CQ-2013-1776; CNT: 12-00-12535.

**R-2013-08-4831:- Autorisation signature du contrat de Marie-Michèle Gagnon responsable aquatique et adjointe aux loisirs**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que madame Marie-Michèle Gagnon soit nommée au poste de responsable du secteur aquatique et adjointe aux loisirs.

Que monsieur Félix Nunez, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

**Résolution UMQ**

Cet item est annulé à la demande des membres présents.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE 26 AOÛT 2013 (suite)

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2013-08-4832**    **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 septembre 2013 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

**GREFFE****R-2013-09-4833: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté avec les modifications suivantes:

- ❖ Reporté l'item 1.3 – adoption du règlement 2013-296
- ❖ Ajouté à affaires nouvelles:
  - motion de félicitation à Robin Rodrigue,
  - remerciement à Marie-Josée Fecteau,
  - indexation des salaires électoraux
  - rejet soumission évaluation pour assurance

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

**1. GREFFE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 août et la séance extraordinaire du 26 août 2013
- 1.3. Adoption du règlement 2013-296
- 1.4. Reconnaissance d'exemption de taxes – Le Murmure
- 1.5. Rejet de soumissions inspections télévisées 2013 – juillet 2013
- 1.6. Rejet de soumissions réhabilitation de conduites d'aqueduc
- 1.7. Modification à la résolution no 2013-08-4823: Projet halte septique - piste cyclable

**2. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 2.1. Acceptation inspection télévisées 2013
- 2.2. Mandat à l'union des Municipalités du Québec achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.

**3. VOIRIE**

- 3.1. Acceptation soumission réfection de la 3e Avenue, 93e Rue et 9e Avenue
- 3.2. Mandat ingénieurs travaux rang St-Gaspard

**4. SÉCURITÉ****5. URBANISME**

- 5.1. Mandat à Mme Jessica Plante pour une demande subvention à Emploi Québec

**6. TRAVAUX PUBLICS****7. LOISIRS****8. FINANCES**

- 8.1. Approbation du bordereau des comptes
- 8.2. Résolution pour taxes fédérales d'accise

**9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 9.1. Signature entente service avec Sogetel
- 9.2. Correspondance
- 9.3. Affaires nouvelles





## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013 (suite)

9.4. Période de questions

**10. Ajournement de la séance****R-2013-09-4834: Adoption du procès-verbal de la séance du 19 août et la séance extraordinaire du 26 août 2013**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 19 août et de la séance extraordinaire du 26 août 2013 soient adoptés tels que rédigés.

**1.3 Adoption du règlement 2013-296**

Il est proposé par  
Appuyé par et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2013-296 « décrétant une dépense de 910 000\$ et un emprunt de 910 000 \$ pour la construction d'un bâtiment industriel de 13 000 pi<sup>2</sup> » soit adopté tel que lu.

**R-2013-09-4835: Reconnaissance d'exemption de taxes – Le Murmure**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville reconnaisse l'organisme Le Murmure comme un organisme dont les activités sont exercées dans un but non lucratif, principalement à des fins d'entraide aux personnes atteintes de troubles mentaux sévères et persistants, dans un immeuble à usage public et que lorsque cet organisme sera reconnu comme tel par la Commission Municipale du Québec, qu'il soit exempt de toutes taxes foncières, en vertu des dispositions du paragraphe 10 de l'article 204 et de l'article 243.8, de la Loi sur la Fiscalité municipale.

**R-2013-09-4836: Rejet de soumissions inspections télévisées 2013 – juillet 2013**

Attendu qu'il y a eu ouverture de soumission pour « inspections télévisées 2013 » le 22 juillet 2013 à 11h00

Considérant que le montant soumis est beaucoup plus élevé que prévu;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, de rejeter l'offre;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'offre de service soumis par Veolia ES Canada Services Industriels Inc. au montant de 38 880 \$ excluant les taxes soit rejetée.

**R-2013-09-4837: Rejet de soumissions réhabilitation de conduites d'aqueduc**

Attendu qu'il y a eu ouverture de soumission pour « réhabilitation de conduites d'aqueduc par gainage sur la 9<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Renault » le 14 août 2013 à 11h30





## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013 (suite)

Considérant que les montants soumis sont beaucoup plus élevés que prévus;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, de rejeter les offres;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les offres soumis par  
Aquaréhab (Canada) Inc. (non conforme) 576 392,67 \$  
Sanexen Services Environnementaux Inc. 585 521,69 \$

incluant les taxes soit rejetées.

**R-2013-09-4838: Modification à la résolution no 2013-08-4823: Projet halte septique - piste cyclable**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2013-08-4823 « Projet halte septique - piste cyclable » soit modifiée en ajoutant le paragraphe suivant:

« QUE madame Jessica Plante, chargée de projet en revitalisation, est autorisée à présenter et à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville la demande d'autorisation pour l'aide financière des Fonds de développement touristique régional de l'ATR.»

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

**R-2013-09-4839: Acceptation inspection télévisées 2013**

Considérant la demande de prix pour « les inspections télévisées du réseaux d'égout (divers tronçon) ».

Considérant les offres reçues par:

National Vaccum Service égout-aqueduc Inc.	30 948 \$ taxes incluses
Veolia ES Canada Services industriels Inc.	38 880 \$ taxes incluses

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « National Vaccum Service égout-aqueduc Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « National Vaccum Service égout-aqueduc Inc. » au montant trente mille neuf cent quarante-huit dollars (30 948 \$) taxes incluses;







## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ) le montant total incluant les taxes

QUE le directeur des travaux publics, M. Denis Guay, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

**R-2013-09-4840: Mandat à l'union des Municipalités du Québec achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.**

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium) nécessaires aux activités de la Ville de Beauceville pour l'année 2014;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013 (suite)

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**VOIRIE****R-2013-09-4841: Acceptation soumission réfection de la 3e Avenue, 93e Rue et 9e Avenue**

Considérant la demande de prix pour « réfection de la 3e Avenue, 93e Rue et 9e Avenue ».

Considérant les offres reçues par:

R.J. Dutil & Frères Inc.	267 957,29 \$
Les Excavations de la Chaudière Inc.	271 326,95 \$
Giroux et Lessard Ltée	295 603,20 \$
Action Progex Inc.	305 365,55 \$
T.G.C. Inc.	342 010,38 \$

Considérant la recommandation de la firme Genivar d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « R.J. Dutil & Frères Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « R.J. Dutil & Frères Inc. » au montant deux cent soixante-sept mille neuf cent cinquante-sept dollars et vingt-neuf cents (267 957,29 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son règlement 2013-291.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

**R-2013-09-4842: Mandat ingénieurs travaux rang St-Gaspard**

Considérant la demande de prix pour « la confection des plans et devis pour les travaux sur le rang St-Gaspard ».

Considérant les offres reçues par:

BPR-infrastructure Inc.	13 440,00 \$
Genivar	17 250,00 \$

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « BPR-Infrastructure Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « BPR-Infrastructure Inc. » au montant treize mille quatre cent quarante dollars (13 440 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son règlement 2013-294.

**SÉCURITÉ****URBANISME****R-2013-09-4843: Mandat à Mme Jessica Plante pour une demande subvention à Emploi Québec**

Considérant que le Comité de revitalisation a recommandé une formation pour les commerces afin d'améliorer le service à la clientèle et d'optimiser la mise en marché des produits et services offert à la clientèle

Considérant qu'Emploi Québec offre une subvention approximative de 50% de la formation

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE Mme Jessica Plante, chargée de projets en Revitalisation soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente de service avec Emploi Québec pour une demande de subvention pour les services de formation pour les commerces.

**TRAVAUX PUBLICS****LOISIRS****FINANCES****R-2013-09-4844: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2013-08 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2013-09-4845: Résolution pour taxes fédérales d'accise**

Attendu que: la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le *cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2010 à 2013 ;





## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013 (suite)

Attendu que: la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **R-2013-09-4846: Signature entente service avec Sogetel**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général, Félix Nunez, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat de services de télécommunications de la firme Sogetel

### **Affaires nouvelles**

### **R-2013-09-4847: Félicitation à Robin Rodrigue – Polyvalente St-François**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que des félicitations soient adressées à M. Robin Rodrigue, pour sa nomination comme directeur de la Polyvalente St-François.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013 (suite)

**R-2013-09-4848: Remerciement à Marie-Josée Fecteau, ex-directrice de la Polyvalente St-François**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu

Que des remerciements soient adressés à Mme Marie-Josée Fecteau pour l'excellent travail accompli lors de son mandat comme directrice à la Polyvalente St-François.

**R-2013-09-4849: Indexation des salaires électoraux**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les salaires du personnel électoral soient majorées de 1,5% selon l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**R-2013-09-4850: Rejet soumission pour services d'évaluation bâtiment et contenus pour fins d'assurance**

Attendu qu'il y a eu ouverture de soumission pour « services d'évaluation bâtiment et contenus pour fins d'assurance » le 22 juillet 2013 à 10h00

Considérant que le montant soumis est beaucoup plus élevé que prévu;

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les offres de service soumis pour services d'évaluation bâtiment et contenus pour fins d'assurance soient rejetées.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**R-2013-09-4851: Ajournement de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 16 septembre 2013 à 17h00.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE AJOURNÉE 16 SEPTEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 16 septembre 2013 à 17h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2013-09-4852: Demande d'aide financière – accident ferroviaire Lac Mégantic**

Considérant l'accident ferroviaire survenue le 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic ;

Attendu que des dépenses ont été engagées par notre municipalité pour aider la Ville de Lac-Mégantic

Attendu que la Ville de Beauceville est inscrite au décret no 808-2013

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

QUE la Ville de Beauceville demande au gouvernement du Québec une aide financière pour compenser les dépenses engagées pour l'entraide à Lac Mégantic.

**Messieurs Dany Veilleux et Steve Gosselin siègent maintenant**

**R-2013-09-4853: Appui au projet résidentiel et commercial**

Considérant les besoins en logements récents et locaux commerciaux situés au centre-ville;

Considérant la proposition d'investissement et de construction d'un nouveau bâtiment comprenant des logements récents à prix abordables et des locaux commerciaux.

Considérant l'implication monétaire d'Immeuble populaire de Québec inc. et Résidences populaires de Québec conjointement avec le groupe Roy Lapierre et Associé ;

Considérant la volonté de la Ville de Beauceville de favoriser le développement économique et social, en contribuant directement au projet pour le bénéfice de la population locale et régionale,

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville appuie la réalisation de ce projet et signifie son intention d'y contribuer notamment des façons suivantes :

- ❖ Vendre l'immeuble du 540 boulevard Renault incluant les lots : 3 488 076, 3 490 111, 3 488 040 au groupe Roy Lapierre et Associé avant le 20 février 2014; pour un montant à la convenance de tous les parties
- ❖ Adapter le règlement de zonage si requis ;
- ❖ Adopter un programme PRQ et rendre le projet admissible ;





## SÉANCE AJOURNÉE DU 16 SEPTEMBRE 2013 (suite)

- ❖ Prendre les engagements requis auprès de la SHQ afin de permettre la réalisation du projet immobilier pour la partie résidentielle dans le cadre du programme Accès logis Québec ;
- ❖ Contribuer financièrement ou autrement au financement de la partie résidentielle avec d'autres partenaires au besoin de façon à combler la contribution du milieu requise par le programme Accès logis Québec de la SHQ,

QUE le tout est conditionnel à :

- ❖ l'obtention de l'engagement définitif de la SHQ pour le programme accès logis et pour la partie résidentielle qui appartiendra à Résidences populaires de Québec et l'obtention du financement pour la réalisation globale du projet par le groupe Roy Lapierre et Associé et Index construction.
- ❖ à l'acceptation au programme PRQ de la Société d'Habitation du Québec.
- ❖ que l'acquéreur du bâtiment et du terrain de l'hôtel de ville déclare qu'il a visité à sa convenance les propriétés vendues par la Ville, qu'il a pris connaissance du rapport de l'ingénieur de la firme Roche, No 52769-008-315 concernant le ruisseau Dallaire, Révision NO 2, en date de septembre 2010 et qu'il s'en déclare satisfait.
- ❖ à ce que le promoteur s'engage à acquérir personnellement la bande de terrain le long du boulevard Renault, appartenant au ministère des Transports, lot 5 140 234.

**R-2013-09-4854: Demande CPTAQ – lot 5 202 602**

Considérant la requête faite par le demandeur touchant le lot 5 202 602, dans le but d'obtenir l'autorisation des fins autres que l'agriculture auprès de la CPTAQ qui consiste sommairement à l'extraction de roc et la mise en place de remblai de manière à répondre aux exigences du contrat pour les travaux de prolongement de l'autoroute 73 tout en créant un aménagement propice aux activités agro-forestière, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 19 juillet 2013,

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant la demande conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec en fonction des informations jointes et pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation datée du 19 juillet 2013.

**R-2013-09-4855: Modification résolution no 2013-08-4823**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2013-08-4823 modifiée par la résolution 2013-08-4838 soit de nouveau modifiée en changeant le nom « halte septique » par le nom « halte de repos »

**R-2013-09-4856: Approbation de compte:**

--	--



## SÉANCE AJOURNÉE DU 16 SEPTEMBRE 2013 (suite)

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2013-08-A soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2013-09-4857: Ajournement de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 30 septembre 2013 à 19h30

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire







## SÉANCE AJOURNÉE 30 SEPTEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 30 septembre 2013 à 19h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

***GREFFE*****A-2013-09-364: Avis de motion**

Le conseiller Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement no 2010-244 permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

**A-2013-09-365: Avis de motion**

Le conseiller Steve Gosselin donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement afin d'augmenter le fonds de roulement de 450 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

***HYGIÈNE DU MILIEU*****R-2013-09-4858: Soumission contrôle qualitatif des sols et matériaux**

Considérant la demande de prix pour « le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour les travaux de réfection de la 93<sup>e</sup> Rue et de la 3<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Avenue ».

Considérant les offres reçues par:

Laboratoire LVM Inc.	4 289,84 \$ taxes incluses
Laboratoire Groupe ABS	5 110,64 \$ taxes incluses

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Laboratoire LVM Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux, Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de «Laboratoire LVM Inc. » au montant quatre mille deux cent quarante-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-quatre (4 289,84 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt no 2013-291.

***VOIRIE*****R-2013-09-4859: Surveillance de chantier, 93e Rue, 3e et 9e Avenue**

Considérant la demande de prix pour « la surveillance de chantier » de la 93<sup>e</sup> Rue et de la 3<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Avenue ».





## SÉANCE DU AJOURNÉE DU 30 SEPTEMBRE 2013 (suite)

Considérant l'offre reçue par:

Genivar Inc 19 873, 43 \$ taxes incluses

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay d'accepter l'offre de Genivar;

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu, Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de la firme Genivar Inc. au montant dix-neuf mille huit cent soixante-treize dollars et quarante-trois cents (19 873,43 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt no 2013-291.

## ***SÉCURITÉ***

## ***URBANISME***

### **Monsieur Lévy Mathieu se retire de la présente résolution**

#### **R-2013-09-4860: Demande CPTAQ – lots 4 060 029 Ptie, 4 060 028 Ptie et 4 060 077**

Considérant que le Ministère des transports doit procéder à des travaux de réaménagement du carrefour route 108 et rang St-Alexandre, située partiellement sur les lots 4 060 029, 4 060 028 et 4 060 077 à l'intérieur des limites de notre municipalité;

Considérant que les travaux doivent être faits sans délais dans le but d'assurer la sécurité des usagers de la route;

Considérant qu'en fonction de la localisation des travaux en zone agricole, le Ministère des transports doit faire la demande d'une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Considérant l'impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1.

Considérant que ce projet ne contrevient pas à notre réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi, Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation datée du 17 septembre 2013.

### **Monsieur Lévy Mathieu réintègre la réunion**





SÉANCE DU AJOURNÉE DU 30 SEPTEMBRE 2013 (suite)

**TRAVAUX PUBLICS****LOISIRS****FINANCES****R-2013-09-4861: Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros **96-400 2002-93 2002-96 2003-106 97-413 2010-237 2009-219 2009-226 2010-240 2011-258 2011-260 2012-272 2012-277**, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Beauceville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 octobre 2013, au montant de 3 106 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Beauceville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,40500	179 000 \$	1,60000%	2014	3,14482%
		185 000 \$	1,80000%	2015	
		192 000 \$	2,15000%	2016	
		199 000 \$	2,50000%	2017	
		2 351 000 \$	2,85000%	2018	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,00200	179 000 \$	1,50000%	2014	3,19904%
		185 000 \$	1,75000%	2015	
		192 000 \$	2,15000%	2016	
		199 000 \$	2,5000%	2017	
		2 351 000 \$	2,8000%	2018	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,24300	179 000 \$	1,50000%	2014	3,22845%
		185 000 \$	1,75000%	2015	
		192 000 \$	2,15000%	2016	
		199 000 \$	2,5500%	2017	
		2 351 000 \$	2,9000%	2018	

Attendu que l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 106 000 \$ de la Ville de Beauceville soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.;





## SÉANCE DU AJOURNÉE DU 30 SEPTEMBRE 2013 (suite)

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**R-2013-09-4862: Résolution de prolongation**

Attendu que la Ville de Beauceville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Attendu que la Ville de Beauceville avait le 3 mars 2013, un montant de 224 200 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 368 200 \$, pour des périodes de 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros **97-413 et 2002-96**;

Attendu que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Attendu que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 15 octobre 2013;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beauceville emprunte 224 200 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de 7 mois et 12 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

**R-2013-09-4863: Résolution de courte échéance**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 106 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros **96-400 2002-93 2002-96 2003-106 97-413 2010-237 2009-219 2009-226 2010-240 2011-258 2011-260 2012-272 2012-277**, la Ville de Beauceville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** à compter du 15 octobre 2013; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et





## SÉANCE DU AJOURNÉE DU 30 SEPTEMBRE 2013 (suite)

suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros **2002-93 2002-96 2010-237 2009-226 2010-240 2011-258 2011-260 2012-272 2012-277**, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**R-2013-09-4864: Résolution de concordance**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 106 000 \$ :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
96-400	22 900 \$
2002-93	205 500\$
2002-96	347 000 \$
2003-106	145 100 \$
97-413	112 200 \$
2002-96	112 000 \$
2010-237 F.C.C.Q. 810148	144 492 \$
2010-237	119 600 \$
2009-219	10 501 \$
2009-226	20 550 \$
2010-240 TECQ 2010-2013 #902708	69 442 \$
2011-258	380 000 \$
2011-260 TECQ 2010-2013 # 902708	104 715 \$
2012-272	1 000 000 \$
2012-277	312 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 106 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 15 octobre 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de





## SÉANCE DU AJOURNÉE DU 30 SEPTEMBRE 2013 (suite)

ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 630-B boul. Renault, Beauceville.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**R-2013-09-4865:    Modification de la résolution 2013-03-4689**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2013-03-4689 soit modifiée en enlevant les items suivant du fonds de roulement

- ❖ Nettoyer le réservoir d'eau potable (usine de filtration + réservoir)
- ❖ Équipements divers usine de filtration

et que ces items soient payés à même le fonds d'administration.

**R-2013-09-4866:    Adoption des dépenses du fonds de roulement**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la dépense suivante soit défrayée par le fonds de roulement

- ❖ Réparation majeure du camion de pompier      6 055,20 \$

**R-2013-09-4867:    Réserve pour piste cyclable**

Considérant que la Ville de Beauceville désire la concrétisation de la piste cyclable sur son territoire;





## SÉANCE DU AJOURNÉE DU 30 SEPTEMBRE 2013 (suite)

Considérant l'impact d'une piste cyclable sur le tourisme de la Ville et ses citoyens;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QU'un montant de 100 000 \$ soit affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour la constitution d'un fonds réservés aux travaux éventuels d'une piste cyclable sur notre territoire.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **R-2013-09-4868: Appui à la Ville de Lévis pour un amendement législatif**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville appuie la Ville de Lévis dans sa demande d'appui à l'Union des municipalités du Québec afin de requérir un gouvernement du Québec un amendement législatif visant à inclure les municipalités au paragraphe \* de l'article 19 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre pour leur permettre de réaliser des travaux sur leurs bâtiments avec les mêmes pouvoirs en ce domaine que les commissions scolaires et les établissement publics du réseau de la santé.

### **Période de questions**

Aucune question n'est posée

### **R-2013-09-4869: Levée de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire



SÉANCE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2013

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame Renée Berberi Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Steve Gosselin sous la présidence de S.H. le Maire.

## ***GREFFE***

### **R-2013-10-4870: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant à affaires nouvelles

- ❖ Autorisation pour un émissaire pluvial – MTQ
- ❖ Contrat à R.J. Dutil
- ❖ Adoption règlement 2013-296

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

#### 1. *GREFFE*

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances de 3, 16 et 30 septembre 2013
- 1.3. Adoption règlement no 2013-297
- 1.4. Adoption règlement no 2013-298
- 1.5. Autorisation vente terrain à Transport Dercy Inc.

#### 2. *HYGIÈNE DU MILIEU*

#### 3. *VOIRIE*

#### 4. *SÉCURITÉ*

#### 5. *URBANISME*

- 5.1. Dérogation mineure lot 4 060 332
- 5.2. Dérogation mineure – lots 4 852 147, 23e Avenue

#### 6. *TRAVAUX PUBLICS*

- 6.1. Embauche d'un nouveau col bleu – Sébastien Pouliot

#### 7. *LOISIRS*

#### 8. *FINANCES*

Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

- 8.1. Modification au règlement 2010-240
- 8.2. Modification au règlement 2011-260
- 8.3. Affectation du fonds roulement à différents travaux
- 8.4. Approbation du bordereau des comptes
- 8.5. Octroi contrat d'assurance collective

#### 9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

- 9.1. Appui exercice 5<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada
- 9.2. Correspondance
- 9.3. Affaires nouvelles
- 9.4. Période de questions

#### 10. Levée ou ajournement de la séance

### **R-2013-10-4871: Adoption des procès-verbaux des séances de 3, 16 et 30 septembre 2013**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité







SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013 (suite)

QUE les procès-verbaux des séances de 3, 16 et 30 septembre 2013 soient adoptés tels que rédigés.

**R-2013-10-4872: Adoption règlement no 2013-297**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2013-297 modifiant le règlement 95-388 « autorisant la création d'un fonds de roulement afin de l'augmenter de 450 000 \$ » soit adopté tel que lu.

**R-2013-10-4873: Adoption règlement no 2013-298**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2013-298 modifiant le règlement 2010-244 « afin de permettre la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux » soit adopté tel que lu.

**R-2013-10-4874: Autorisation vente terrain à Transport Dercy Inc.**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à Transport Dercy Inc. un terrain de 113 750 pieds carrés au montant de 0,35 \$/pied carré excluant les taxes, situé à l'intersection adjacente de la 181<sup>e</sup> Rue et Rang St-Charles.

QUE ledit terrain ne comprend aucun service tel que l'électricité, gaz, aqueduc et égout.

QUE Transport Dercy Inc. s'engage à construire un édifice d'une valeur d'au moins 300 000 \$ à l'intérieur des 12 mois suivant la signature de l'acte de vente et que la construction soit terminée dans les 24 mois suivant la signature de l'acte.

Il est également résolu que S.H. le Maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

## ***HYGIÈNE DU MILIEU***

### ***VOIRIE***

### ***SÉCURITÉ***

### ***URBANISME***





SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013 (suite)

**R-2013-10-4875: Dérogation mineure lot 4 060 332**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée sur le lot 4 060 332 de la route 108 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ À la propriété localisée sur le lot 4 060 332 de la route 108 de la Ville de Beauceville, la dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un abri d'auto à la limite de l'emprise de la propriété de la Ville (rue projetée).

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 11 septembre 2013

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

**R-2013-10-4876: Dérogation mineure – lots 4 852 147, 23e Avenue**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée sur le lot 4 852 147 de la 23<sup>e</sup> Avenue à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ À la propriété localisée sur le lot 4 852 147 de la 23<sup>e</sup> Avenue de la Ville de Beauceville, la dérogation mineure consiste à autoriser une entrée charretière de 8,5 mètres au lieu de 7,5 mètres et une distance de 1,5 mètre au lieu de 10 mètres entre les deux entrées, contrairement à la réglementation.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 11 septembre 2013

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.



SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013 (suite)

## ***TRAVAUX PUBLICS***

### **R-2013-10-4877:    Embauche d'un nouveau col bleu – Sébastien Pouliot**

Considérant que Sébastien Pouliot termine sa période d'apprentissage au sein des travaux publics;

Considérant la recommandation du Directeur du service des travaux publics,

En conséquence, il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville embauche, Sébastien Pouliot comme employé au service des travaux publics selon conditions de la convention collective des cols bleus en vigueur.

## ***LOISIRS***

## ***FINANCES***

**Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.**

### **R-2013-10-4878:    Modification au règlement 2010-240**

Attendu que le terme de remboursement décrété au règlement en titre est supérieur à la période de versement de la subvention, une résolution du conseil est requise pour le modifier.

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE l'article 7 du règlement soit remplacé par le suivant:

ARTICLE 7            Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### **R-2013-10-4879:    Modification au règlement 2011-260**

Attendu que le terme de remboursement décrété au règlement en titre est supérieur à la période de versement de la subvention, une résolution du conseil est requise pour le modifier.



SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013 (suite)

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE l'article 7 du règlement soit remplacé par le suivant:

**ARTICLE 7** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**R-2013-10-4880: Affection du fonds roulement à différents travaux**

Considérant l'adoption de l'augmentation du fonds de roulement de 450 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)

Considérant le fait que les membres du Conseil sont sensible au taux d'endettement de la Ville;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville utilise un montant de 150 000 \$ à même son fonds de roulement pour le paiement de travaux du projet revitalisation du centre-ville (règl. 2013-293).

Que la Ville de Beauceville utilise un montant de 300 000 \$ à même son fonds de roulement pour le paiement de la réfection de trottoirs dans plusieurs rues (règl 2012-276).

Ces paiements par le fonds de roulement remplaceront les paiements qui se seraient faits autrement par un emprunt via les règlements d'emprunts mentionnés.

**R-2013-10-4881: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Steve Gosselin,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2013-09 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

**R-2013-10-4882: Octroi contrat d'assurance collective**

Attendu que conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé au mois de juillet 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés d'un regroupement de municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) Québec/Beauce/Portneuf/Mauricie/Laurentides;

Attendu qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal de la Ville de Beauceville, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une



SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013 (suite)

analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

Attendu que le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du comité;

Attendu que lors de sa réunion du 20 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) du regroupement;

Attendu que le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement à la mi-octobre afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, notamment pour la préparation des budgets;

Attendu qu'en vertu de la Loi, la Ville de Beauceville est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Lévy Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

QUE la Ville de Beauceville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2014.

QUE la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjudgé par l'UMQ;

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **R-2013-10-4883: Appui exercice 5<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à ce que le 5<sup>e</sup> Groupe-brigade mécanisé du Canada (5<sup>e</sup>GBMC), situé sur la Garnison Valcartier mette en pratique ses capacités de mener des opérations de sécurité en environnement hivernal sur notre territoire entre le 29 janvier et le 5 février 2014.





SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013 (suite)

**Affaires nouvelles**

**M. Lévy Mathieu se retire de la présente résolution**

**R-2013-10-4884: Appui projet MTQ – nouveau ponceau – Côte des Rapides**

Considérant le projet du Ministère des transports dans le secteur de la Côte des Rapides consistant à l'ajout d'un nouvel émissaire pluvial (nouveau ponceau)

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du projet de Stabilisation du talus et correction du drainage route 173 à Beauceville .

**M. Lévy Mathieu réintègre la réunion**

**R-2013-10-4885: Remplacement conduite aqueduc ±60 mètres – 9e Avenue**

Considérant les travaux de remplacement de la conduite d'égout sur la 9<sup>e</sup> Avenue à partir du boul. Renault (sud);

Considérant qu'il serait opportun de remplacer la conduite d'aqueduc sur la 9<sup>e</sup> Avenue (sortie sud) sur une distance de ±60 mètres à partir du boul Renault afin d'éviter de faire des travaux d'excavation l'an prochain;

Considérant que des travaux en réhabilitation de conduite (chemisage par l'intérieur) étaient prévus sur cette même section et que les soumissions ont été rejetées

Considérant que des bris d'aqueduc ont eu lieu au cours du mois d'août et septembre et que d'autres sont à prévoir;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

D'accepter la soumission de l'entrepreneur R.J. Dutil pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur une distance de ± 60 mètres sur la 9<sup>e</sup> Avenue (sortie sud) à partir du boul. Renault au montant de vingt mille huit cent trente-cinq dollars (20 835 \$) excluant les taxes.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt no 2013-291.

**Adoption du règlement 2013-296**

Ce sujet est reporté à la séance ajournée au 3 octobre

Monsieur le Maire remercie le conseiller Lévy Mathieu pour ses 20 ans consacrés à la Ville de Beauceville et remercie également le conseiller Steve Gosselin pour les 4 dernières années.

**Période de questions**

Andréanne Huot, journaliste – Éclaireur: demande des détails concernant le déploiement militaire.





SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013 (suite)

Mme Louise-Anne Roy information sur le déneigement de la 97<sup>e</sup> Rue et endroit où mettre sa neige sur la 9<sup>e</sup> Avenue.

**R-2013-10-4886:    Ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Lévy Mathieu,  
Appuyé par monsieur Steve Gosselin et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 3 octobre à 18h00.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE AJOURNÉE 3 OCTOBRE 2013

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 octobre 2013 à 18h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Lévy Mathieu et Dany Veilleux sous la présidence de S.H. le Maire, le quorum requis n'est pas atteint.

Le 4 octobre 2013

Monsieur le Maire  
Madame la Conseillère  
Messieurs les Conseillers

Avis vous est donné qu'à la séance ajournée du 3 octobre 2013 à 18h00, le quorum requis n'ayant pas été atteint, et qu'aucun point n'était à discuter, celle-ci est annulée.

Et j'ai signé à Beauceville, ce 4 octobre 2013

MADELEINE POULIN, OMA  
Greffière

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire







## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 17 OCTOBRE 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 17 octobre 2013 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

Avant le début de la séance la Greffière procède à l'assermentation des Membres du Conseil présents sauf Monsieur le Maire qui était déjà assermenté.

**R-2013-10-4887: Réfection du rang St-Gaspard**

Considérant qu'une subvention de 30 000 \$ a été accordée à la Ville de Beauceville pour les travaux de réfection du rang St-Gaspard;

Considérant que la dépense soit faite avant le 31 décembre 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que des travaux pour un montant de 30 000 \$ soient faits sur le rang St-Gaspard et que la réfection de certains ponceaux soit priorisée avant l'hiver.

**R-2013-10-4888: Mandat au notaire pour achat de terrain Nicole Mathieu**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que Me Denys Quirion, notaire, soit mandaté à rédiger le contrat d'acquisition d'une parcelle de terrain de Mme Nicole Mathieu, boul. Renault, Beauceville aux conditions de l'entente intervenue entre la Ville de Beauceville et madame Nicole Mathieu le 16 octobre 2013.

**R-2013-10-4889: Mandat arpenteur pour acquisition terrain sur boul. Renault**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

De mandater firme Ecce-Terra afin de lotir une partie du lot 3 487 834 tel que convenu dans l'entente intervenue entre la Ville de Beauceville et madame Nicole Mathieu le 16 octobre 2013.

**R-2013-10-4890: Demande de CPTAQ – lot 3 488 952 et 3 802 663**

Considérant la demande faite par les propriétaires des lots 3 488 952 et 3 802 663 dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ afin de déplacer les limites du terrain du lot 3 488 952;

Considérant que cette demande est pour la mise en place les nouvelles installations septiques et par le fait même améliorerait l'accessibilité au terrain, lot 3 802 663;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

Considérant la demande conforme à la réglementation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE 17 OCTOBRE 2013 (suite)

Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc, et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour les raisons évoquées à l'intérieur du formulaire de demande d'autorisation datée du 1<sup>er</sup> juin 2013.

**Formation des comités**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

**R-2013-10-4891: Approbation de compte**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau de compte 2013-10-A soit approuvé tel que présenté.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

**Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent**

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

**R-2013-10-4892: Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyé par monsieur Vincent Roy

Que la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE ORDINAIRE 11 NOVEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 11 novembre 2013 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames Marie-Andrée-Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**GREFFE****R-2013-11-4893: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

*Dépôt du rapport du maire*

1. **GREFFE**
  - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup>, 3 octobre et 17 octobre 2013
  - 1.3. Nomination d'un maire suppléant
  - 1.4. Modification à la résolution 2013-05-4737 « mandat firme BPR surveillance chantier 39<sup>e</sup> Avenue et 19<sup>e</sup> Avenue Nord »
  - 1.5. Avis de motion
  - 1.6. Vente bâtisse au 668, 5<sup>e</sup> Avenue
2. **HYGIÈNE DU MILIEU**
3. **VOIRIE**
  - 3.1. Approbation dépenses pour travaux sur les chemins - subvention
  - 3.2. Adoption du tableau de déneigement 2013-2014
4. **SÉCURITÉ**
5. **URBANISME**
  - 5.1. Demande de dérogation mineure
  - 5.2. Acceptation de la soumission halte de repos du Parc des Rapides du diable
  - 5.3. Mandat arpentage à la firme Ecce-Terra
6. **TRAVAUX PUBLICS**
7. **LOISIRS**
8. **FINANCES**
  - 8.1. Approbation du bordereau des comptes
9. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 9.1. Remerciements aux Conseillers sortants
  - 9.2. Nomination des membres du Conseil à différents comités et/ou organisme
  - 9.3. Correspondance
  - 9.4. Affaires nouvelles
  - 9.5. Période de questions
10. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**Monsieur le Maire fait le rapport sur la situation financière de la municipalité****R-2013-11-4894: Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup>, 3 octobre et 17 octobre 2013**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité





## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013 (suite)

QUE les procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> et 3 octobre et la séance extraordinaire du 17 octobre 2013 soient adoptés tels que rédigés.

**R-2013-11-4895: Nomination d'un maire suppléant**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE madame Renée Berberi soit et est nommée maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2013 et janvier et février 2014.

**R-2013-11-4896: Modification à la résolution 2013-05-4737 « mandat firme BPR surveillance chantier 39<sup>e</sup> Avenue et 19<sup>e</sup> Avenue Nord »**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la résolution no 2013-05-4737 soit modifiée en ajoutant au dernier paragraphe après le règlement « 2012-277 » le règlement suivant « et 2011-257 »

**A-2013-11-366: Avis de motion**

Le conseiller Sylvain Bolduc donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**R-2013-11-4897: Vente bâtisse au 668, 5e Avenue**

Considérant le bail intervenu entre Système Stekar Inc. et la Ville de Beauceville le 28 avril 2010 concernant la location de la bâtisse au 668, 5<sup>e</sup> Avenue, lot 3 487 925;

Considérant que Système Stekar Inc. désire se prévaloir de la clause d'option d'achat;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de de Beauceville vende à Système Stekar Inc. la bâtisse sise au 668, 5<sup>e</sup> Avenue, lot 3 487 925 au montant « du solde résiduel des emprunts fait par la Ville et les pénalités s'y rattachant (s'il y a lieu) auprès des institutions bancaires » tel que stipulé aux conditions mentionnées dans le bail intervenu le 28 avril 2010.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

***HYGIÈNE DU MILIEU******VOIRIE***



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013 (suite)

**R-2013-11-4898: Approbation dépenses pour travaux sur les chemins - subvention**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**R-2013-11-4899: Adoption du tableau de déneigement 2013-2014**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE le tableau de déneigement, pour la saison 2013-2014 soit et est adopté tel que soumis par le Directeur des travaux publics, Denis Guay.

## ***SÉCURITÉ***

### ***URBANISME***

**R-2013-11-4900: Demande de dérogation mineure**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée sur le lot 3 487 689 de la 237<sup>e</sup> Rue à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ À la propriété localisée sur le lot 3 487 689 de la 237<sup>e</sup> Rue, la dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une nouvelle résidence dont la façade demandée est de 12,05 mètres contrairement à la prescription de la zone qui est de 50 mètres.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 9 octobre 2013

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.





## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013 (suite)

**R-2013-11-4901: Acceptation de la soumission halte de repos du Parc des Rapides du diable**

Considérant la demande de prix pour « la construction de la halte de repos du Parc des Rapides du Diable ».

Considérant l'offre reçue par:

Les Constructions GBM Inc. 58 800 \$ taxes incluses

Construction Martin Jacques 59 800 \$ taxes incluses

Considérant la recommandation du directeur de l'urbanisme, Richard Longchamps, d'accepter l'offre la plus basse soit celle de Les Constructions GBM Inc.;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de Les Constructions GBM Inc. au montant cinquante-huit mille huit cent dollars (58 800 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même la subvention reçue et à recevoir et l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

**R-2013-11-4902: Mandat arpentage à la firme Ecce-Terra**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

De mandater madame Nadia Parent, arp. géo. de la firme Ecce-Terra afin de lotir une partie du lot 5 089 806 qui aura une superficie de 113 750 pieds carrés situé sur la 181e Rue coin rang St-Charles.

***TRAVAUX PUBLICS******LOISIRS******FINANCES*****R-2013-11-4903: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2013-11 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.





SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013 (suite)

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

### **R-2013-11-4904: Remerciements aux Conseillers sortants**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE des remerciements soient adressés à messieurs Lévy Mathieu et Steve Gosselin, conseillers sortants pour le dévouement et leur excellent travail au cours des années passées au Conseil de la Ville de Beauceville.

### **R-2013-11-4905: Nomination des membres du Conseil à différents comités et/ou organisme**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil soient et sont nommés aux différents comités et/ou organismes, tels que ci-après:

Comité des finances	Renée Berberi Claude Mathieu
Commission d'urbanisme	Claude Mathieu Vincent Roy
Comité des pompiers	Sylvain Bolduc Dany Veilleux
Comité de l'Aréna	Sylvain Bolduc Renée Berberi Marie-Andrée Giroux
Chambre de commerce de Beauceville	Marie-Andrée Giroux
Commission des loisirs	Sylvain Bolduc Renée Berberi Marie-Andrée Giroux
L'Office d'habitation	Renée Berberi
Comité de revitalisation	Vincent Roy Dany Veilleux
Comité des Travaux publics	Sylvain Bolduc Claude Mathieu Dany Veilleux
Comité des ressources humaines	Marie-Andrée Giroux Claude Mathieu Vincent Roy





## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013 (suite)

Piste cyclable régionale

Sylvain Bolduc

Corporation développement industriel (membre observateur)  
*Substitut*

Claude Mathieu  
*Vincent Roy*

**Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**R-2013-11-4906: Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire







## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 02 décembre 2013 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames Marie-Andrée-Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

***GREFFE*****R-2013-12-4907: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté avec les modifications suivantes:

- ❖ Reporter les items 4.1. Ajout arrêts obligatoires  
8.1. Nouvelle norme sur les paiements de transferts
- ❖ Que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert:

**1. GREFFE**

- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013
- 1.4. Adoption des séances 2014
- 1.5. Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur
- 1.6. Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques
- 1.7. Avis de motion pour règlement concernant la tarification pour l'enlèvement et la disposition des ordures
- 1.8. Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2014
- 1.9. Adoption du projet de règlement 2013-299
- 1.10. Ajout à la résolution 2013-10-4888 Mandat au notaire pour achat de terrain Nicole Mathieu

**2. HYGIÈNE DU MILIEU****3. VOIRIE**

- 3.1. Autorisation signature à la S.A.A.Q.

**4. SÉCURITÉ**

- 4.1. Ajout arrêts obligatoires

**5. URBANISME**

- 5.1. Demande de dérogation mineure

**6. TRAVAUX PUBLICS****7. LOISIRS**

- 7.1. Appui à la corporation de l'Île Ronde
- 7.2. Achat d'une mini Zamboni pour glaces extérieures

**8. FINANCES**

- 8.1. Nouvelle norme sur les paiements de transferts
- 8.2. Approbation du bordereau des comptes

**9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 9.1. Remerciement au Comité culturel et patrimonial
- 9.2. Remerciement à Monsieur André Spénard député Beauce Nord
- 9.3. Correspondance
- 9.4. Affaires nouvelles
- 9.5. Période de questions

**10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**



## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013 (suite)

**R-2013-12-4908: Adoption du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

**R-2013-12-4909: Adoption des séances 2014**

ATTENDU que la Loi sur les cités et villes oblige le conseil à établir un calendrier des séances avant le début de chaque année civile;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE pour l'année 2014 les séances régulières du conseil seront tenues à 20h00 et établies selon le calendrier suivant:

6 janvier 2014	5 mai 2014	2 septembre 2014
3 février 2014	2 juin 2014	6 octobre 2014
3 mars 2014	7 juillet 2014	3 novembre 2014
7 avril 2014	18 août 2014	1 <sup>er</sup> décembre 2014

**A-2013-12-367: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur**

Le Conseiller monsieur Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la tarification pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

**A-2013-12-368: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques**

La Conseillère madame Renée Berberi donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la tarification pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

**A-2013-12-369: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures**

Le Conseiller monsieur Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement concernant la tarification pour l'enlèvement et la disposition des ordures.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

**A-2013-12-370: Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2014**



## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013 (suite)

Le Conseiller monsieur Vincent Roy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2014

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

**R-2013-12-4910: Adoption du projet de règlement 2013-299**

Considérant que monsieur Sylvain Bolduc fait la présentation du projet de règlement;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement no 2013-299 règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux soit adopté tel que rédigé.

**R-2013-12-4911: Ajout à la résolution 2013-10-4888 Mandat au notaire pour achat de terrain Nicole Mathieu**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que la résolution 2013-10-4888 soit modifiée en ajoutant comme suit:

Que S.H. le maire Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

***HYGIÈNE DU MILIEU******VOIRIE*****R-2013-12-4912: Autorisation signature à la S.A.A.Q.**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE le Directeur des travaux publics, monsieur Denis Guay, soit et est autorisé à effectuer toutes les transactions et à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, tous les documents relatifs à l'immatriculation des véhicules de la Ville.

QUE monsieur Denis Guay est également autorisé pour et au nom de la Ville de Beauceville à présenter une demande de rapport d'accident, un transfert de propriété et faire le remisage de véhicule.

Numéro de l'entreprise (confidentiel)

***SÉCURITÉ******URBANISME***



## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013 (suite)

**R-2013-12-4913: Demande de dérogation mineure**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure, à la propriété localisée sur le lot 4 852 147 de la 23<sup>e</sup> Avenue à Beauceville a été formulée à l'effet

❖ À la propriété localisée sur le lot 4 852 147 de la 23<sup>e</sup> Avenue de la Ville de Beauceville, la dérogation mineure consiste à autoriser une entrée charretière de 14,02 mètres contrairement à la réglementation qui est de 7,5 mètres.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2004-141, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publiée le 30 octobre 2013

Attendu le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

***TRAVAUX PUBLICS******LOISIRS*****R-2013-12-4914: Appui à la corporation de l'Île Ronde**

Considérant que la Corporation de l'Île Ronde de Beauceville projette d'installer des jeux d'eau;

Considérant que ce projet ajoute une attraction familiale supplémentaire sur l'Île Ronde;

Il est proposé par madame Renée Berberi Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville consent à accorder une aide technique d'une valeur de 30 000 \$ à la Corporation de l'Île Ronde dans la réalisation du projet de jeux d'eau sur l'île.

**R-2013-12-4915: Achat d'une mini Zamboni pour glaces extérieures**

Considérant que la zamboni utilisée pour le surfacage des glaces extérieures est à la fin de sa vie utile;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville autorise l'achat auprès du concessionnaire Robert Boileau Inc., une zamboni modèle 200 TMA pour le surfacage des glaces extérieures au montant de 12 819.71 \$ (taxes incluses)





## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013 (suite)

Que pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent à même son fonds roulement

***FINANCES*****R-2013-12-4916: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2013-12 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

***ADMINISTRATION GÉNÉRALE*****R-2013-12-4917: Remerciement au Comité culturel et patrimonial**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux

Que des remerciements soient adressés au comité culturel et patrimonial pour le temps consacré à l'assistance mise pour la finalité du site du circuit patrimonial

**R-2013-12-4918: Remerciement à Monsieur André Spénard député Beauce Nord**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu

Que des remerciements soient adressés à M. André Spénard, député Beauce Nord pour son intervention rapide permettant une connexion tant sur le plan industriel que résidentiel dans le dossier d'Hydro-Québec.

**Période de questions**

Mme Huot, journaliste, a demandé des précisions par rapport aux jeux d'eau sur l'île Ronde;

**R-2013-12-4919: Ajournement de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 16 décembre 2013 à 20h00.

\_\_\_\_\_  
LUCIE POULIN, Assistante-Greffière

\_\_\_\_\_  
LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE 16 DÉCEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 16 décembre 2013 à 20h20 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**GREFFE****R-2013-12-4928: Modification à la résolution 2013-12-4909 – adoption des séances 2014**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2013-12-4909 soit modifiée en changeant la date du 6 janvier par le 13 janvier 2014.

**Adoption du politique de photocopie**

Il est proposé par \_\_\_\_,  
Appuyé par \_\_\_\_, et résolu à l'unanimité

QUE la politique de service d'impression et de photocopies pour les organismes communautaires soit adoptée tel que présentée et faisant partie intégrante de la présente résolution.

**Reporté**

**R-2013-12-4929: Autorisation vente terrain à Gestion Abénakis Inc.**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à Gestion Abénakis Inc. les lots suivants situé dans le parc industriel (181<sup>e</sup> Rue):

no 5 400 057 d'une superficie de 6,36 ha,  
no 5 400 054 d'une superficie de 23 118,5 mètres carrés,  
no 5 400 052 d'une superficie de 12 099,8 mètres carrés

au montant de 3,7675 \$/mètre carré (0,35 \$/pied carré) excluant les taxes, les frais d'arpentage et de notaire tel que montré sur un croquis annexé à la présente résolution.

Il est également résolu que S.H. le Maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

**HYGIÈNE DU MILIEU****VOIRIE****R-2013-12-4930: Approbation travaux Pavages Abénakis**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que les travaux effectués sur la Route Fraser par Pavages Abénakis Ltée au montant de 24 602,93 \$ taxes incluses soient approuvés.





SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2013 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

## ***SÉCURITÉ***

### **R-2013-12-4931: Ajout arrêts obligatoires**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que la résolution 2007-12-2966 soit de nouveau modifiée comme suit:

À l'item « Arrêts obligatoires»  
Modifié les articles suivant comme suit :

À l'article 78 : en ajoutant «et de la 110<sup>e</sup> Rue»

À l'article 91 : en ajoutant «et de la 74<sup>e</sup> Avenue et de la 68<sup>e</sup> Avenue»

## ***URBANISME***

## ***TRAVAUX PUBLICS***

### **R-2013-12-4932: Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac**

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'U MQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'U MQ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;







## SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2013 (suite)

QUE la Ville de Beauceville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2016 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée d'un (1) an plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Beauceville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ:

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0080 \$ (0,8 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 150,00 \$.

## **LOISIRS**

### **R-2013-12-4933: Autorisation signature Emploi Été Canada 2014**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE madame Marie-Michèle Gagnon, responsable aquatique et adjointe aux loisirs, soit et est autorisée à signer et à présenter les formulaires de demandes concernant le programme « Emplois d'été Canada 2014 » ainsi que tout document s'y rapportant.

## **FINANCES**

### **R-2013-12-4934: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2013-12 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.







SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2013 (suite)

**R-2013-12-4935: Nouvelle norme sur les paiements de transferts**

Attendu que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Ville de Beauceville pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Il est proposé par: monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par: madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal autorise la trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

**R-2013-12-4936: Affectation d'un montant maximum de 135 000 \$ pour les travaux du barrage du Lac Fortin à même les revenus supplémentaires dégagés par les compteurs d'eau de 2013**

Considérant le revenu supplémentaire des compteurs d'eau en 2013 (consommation plus élevée de certaines industries et installation de nouveaux compteurs);

Considérant que les coûts des travaux du Lac Fortin sont supérieurs au montant réservé par la TECQ 2005-2009;

Considérant que les travaux du Lac Fortin doivent être assumés par les propriétaires du secteur desservis par l'aqueduc;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

Qu'un montant maximum de 135 000 \$ soit affecté pour les travaux de réfection du barrage du Lac Fortin à même les revenus supplémentaires dégagés par les compteurs d'eau de 2013.

## ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

**Période de questions**

Aucune question n'est posée

## ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

**R-2013-12-4937: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 16 DÉCEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 16 décembre 2013 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les conseillères Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

**R-2013-12-4920: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que proposé.

**R-2013-12-4921: Lecture et adoption du budget 2014**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,  
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que le budget 2014 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

**R-2013-12-4922: Lecture et adoption du programme triennal 2014 – 2015 – 2016**

Il est proposé par madame Renée Berberi,  
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

Que le programme triennal 2014 – 2015 – 2016 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

**R-2013-12-4923: Adoption du règlement numéro 2013-300 concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,  
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

Que le règlement numéro 2013-300 concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur, soit et est adopté tel que rédigé.

**R-2013-12-4924: Adoption du règlement numéro 2013-301 concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,  
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que le règlement numéro 2013-301, concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques, soit et est adopté tel que rédigé.

**R-2013-12-4925: Adoption du règlement numéro 2013-302 concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,  
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que règlement numéro 2013-302, concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures, soit et est adopté tel que rédigé.





## SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE 16 DÉCEMBRE 2013 (suite)

**R-2013-12-4926: Adoption du règlement numéro 2013-303 décrétant l'imposition des taxes pour 2014**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,  
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que le règlement numéro 2013-303 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2014, soit et est adopté tel que rédigé.

**Période de questions**

Aucune question n'est posée de l'assistance.

**R-2013-12-4927: Levée de la séance.**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux  
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée.

---

MADELEINE POULIN, Greffière

---

LUC PROVENÇAL, Maire

